FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

# REGLEMENT DES COMPETITIONS

***Applicable au 01 septembre 2026***

# Dispositions spécifiques
# Dressage



## SOMMAIRE

PREAMBULE 4

I - ORGANISATION 4

Art 1. 1 – Piste de compétition et piste d'échauffement 4
A – Piste de compétition 4
B - Lettres 5
C - Place des Juges 5
D - Cabines des Juges 6
E –Piste d'échauffement 6
Art 1.2 - Secrétariat 6
Art 1.3 - Tableau d'affichage 7
Art 1.4 - Inspection vétérinaire 7

II - EPREUVES 7

Art 2.1 - Définitions 7
A - Les épreuves Grand Prix./ Individuelle FEI 7
B - Les épreuves Préliminaires / Equipe FEI 7
C - Les épreuves A et B 7
D - Les épreuves Club 4 et Poney 3 7
E - Les épreuves Libres 7
F - Le Pas de Deux 7
G - Le Carrousel 8
H - Les épreuves « Préparatoires » 8
I – Les épreuves « CCE » 8
J – Les épreuves de la division « Avenir » 8
K – Les épreuves sans mors 8
L- L'épreuve Club Découverte 8
Art 2.2 - Les Epreuves de Dressage 9
Art 2.3 - Programme des concours 12
Art 2.4 - Epreuves génératrices de points 12
Art 2.5 - Épreuves Poney 12
Art 2.6 - Fermeture en fonction des résultats ou des participations 13
Art 2.7 - Épreuves Pro ouvertes aux cavaliers LFC Amateur 13
Art 2.8 - Epreuves enseignants 13
Art 2.9 – Circuits et championnats 14

III - OFFICIELS COMPETITION 14

Art 3.1 - Désignation du jury 14
Art 3.2 - Nombre minimum de Juges requis 14
Art 3.3 - Qualification des Juges 15
Art 3.4 - Jury 15
A - Président 15
B - Conditions 15
C - Incompatibilités 16
Art 3.5 – Commissaire au paddock 16

IV - CONCURRENTS 17

Art 4.1 - Participations/Qualifications 17
Art 4.2 - Concurrents en situation de handicap 18
Art 4.3 - Tenue 19
A - Casque 19
C - Epreuves Amateur 19
D - Epreuves Poney, Club E et Club 19
E - Militaires, Cadre noir, Police, Haras Nationaux, etc. 19
F – Monte en Amazone 19
G - Eperons et stick 19
H – Voix 20
I – Adaptations conditions climatiques 20

V - PONEYS / CHEVAUX 20

Art 5.1 - Qualifications 20
Particularités division Avenir : 21
Art 5.2 - Participations 21
Particularités division Avenir : 21
Art 5.3 – Surclassement poneys A 21
Art 5.4 - Harnachement 22
A – Monte sans mors 26
B - Vérification du harnachement 26
D - Embouchures autorisées 28
E - Numéro de têtière des poneys / chevaux 32
F – Travail à la longe 32
5.5 – Hipposandales 32
5.6 – Substances interdites 32

VI - NORMES TECHNIQUES 32

Art 6.1 - Textes des reprises 32
Art 6.2 - Temps 32
Art 6.3 - Notation 32
A - Reprises libres 33
B - Pas de Deux 34
C - Carrousel 34

VII - DEROULEMENT 34

Art 7.1 - Travail des poneys / chevaux 34
Art 7.2 - Dédoublement des épreuves et limitation du nombre de partants 35
Art 7.3 - Ordre de départ 35
Art 7.4 - Tirage au sort 35
Art 7.5 - Présentation des épreuves 35
A - Pause 36
B – Interruption d'épreuve 36
C - Entrée en piste de compétition 36
D - Début et fin de reprise 36
E - Exécution de mouvements en un certain point 36
F - Salut 36
Art 7.6 - Entraînement sur la piste de compétition 36
Art 7.7 - Problème technique son 37
Art 7.8 - Erreurs et fautes 37
A - Erreur de tracé 37
B - Erreur d'exécution 37
C - Erreur passée inaperçue 37
D - Boiterie 37
E - Blessure 37
Art 7.9 - Chute et défenses 38
A - Chute 38
B - Sortie de piste pendant la reprise 38
C – Défense 38
Art 7.10 - Aide extérieure 38
Art 7.11 - Temps 38

VIII - PENALITES 39

IX - CLASSEMENT / PRIX 40

Art 9.1 - Classement 40
A - Calcul du pourcentage total de chaque juge 40
B – Pourcentage final pour le classement 40

C - Classement individuel 40
D – Classement des épreuves par équipe 40
E - Classement de l'épreuve Club découverte 41
Art 9.2 - Publication des résultats 41
Art 9.3 - Remise des prix 41
X – ANNEXE CONDITIONS PAR EPREUVE 43

# PREAMBULE

Le dressage a pour but le développement des qualités d'un poney/cheval au moyen d'une éducation harmonieuse. Il a pour conséquence de le rendre calme, souple mais aussi confiant, attentif et brillant, démontrant la plus grande complicité possible avec son cavalier.
Le dressage constitue une base pour toutes les disciplines équestres visant à développer la relation cavalier-poney/cheval et à faire progresser les qualités du poney/cheval comme la locomotion, la souplesse et l'équilibre. C'est aussi un support d'école des aides qui permet au cavalier à apprendre à se faire comprendre au mieux de tout poney/cheval dressé.
Dans les compétitions, les présentations se font sur des enchaînements composés de mouvements classiques et de figures imposées lors de reprises à difficultés croissantes où le poney/cheval évolue dans les différentes allures.

# I - ORGANISATION

## Art 1. 1 – Piste de compétition et piste d'échauffement

### A – Piste de compétition

La piste de compétition, plate et à niveau, doit avoir une longueur de 60 m x 20 m de largeur ou 40 m x 20 m selon les épreuves.

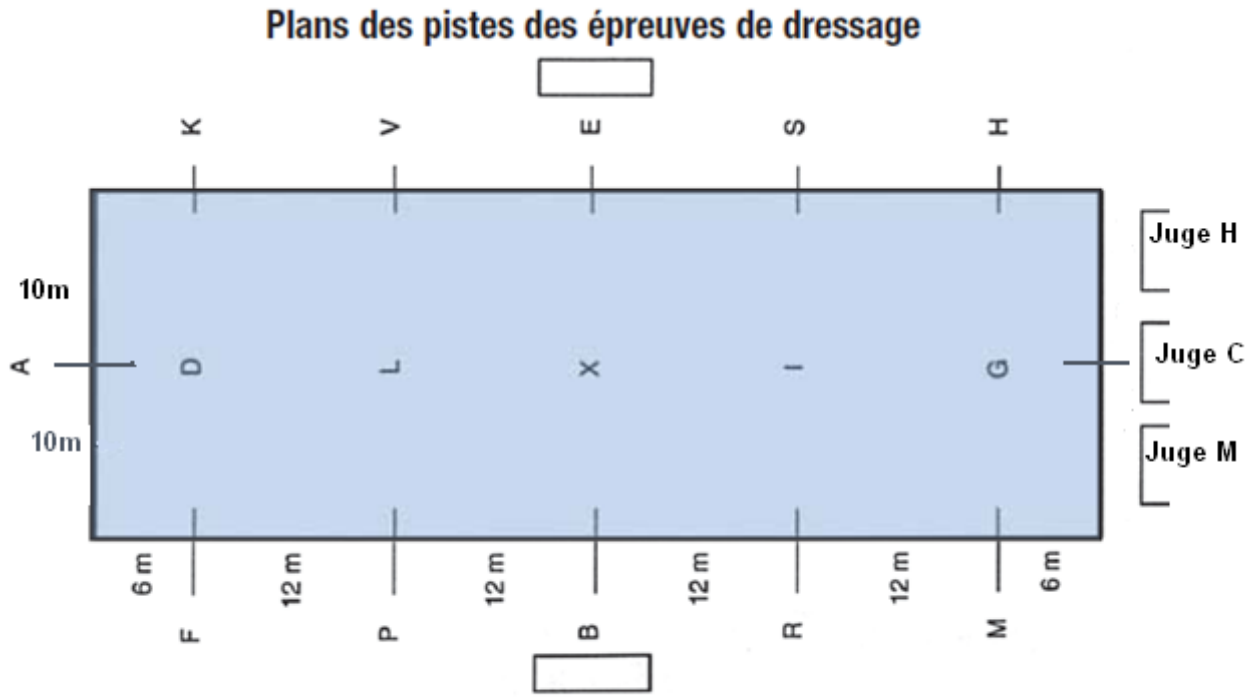
Pour les reprises Libres des épreuves Poney 2, Club 3, Club E3, Club 2, Club E2 et Poney 1 programmées sur un rectangle de 60 x 20 m, l'organisateur doit prévoir une possibilité de réduction à 40 x 20 m. Cette limite inférieure pourra être matérialisée par trois lices mobiles mises à la disposition des coachs. La carrière ne sera pas modifiée par l'organisateur.

Le sol de la piste de compétition doit être homogène et souple, à base de sable. Les distances ci-dessus sont prises à l'intérieur de la lice qui doit être séparée du public d'une distance d'environ 5 mètres sauf en indoor. La lice elle-même est une barrière basse d'environ 0,30 mètres. Elle peut aussi être une barrière ou un mur matérialisé de façon à distinguer correctement les lettres et les coins. L'espacement entre d'éventuelles lattes de la barrière ne doit pas laisser passer les sabots des poneys / chevaux.

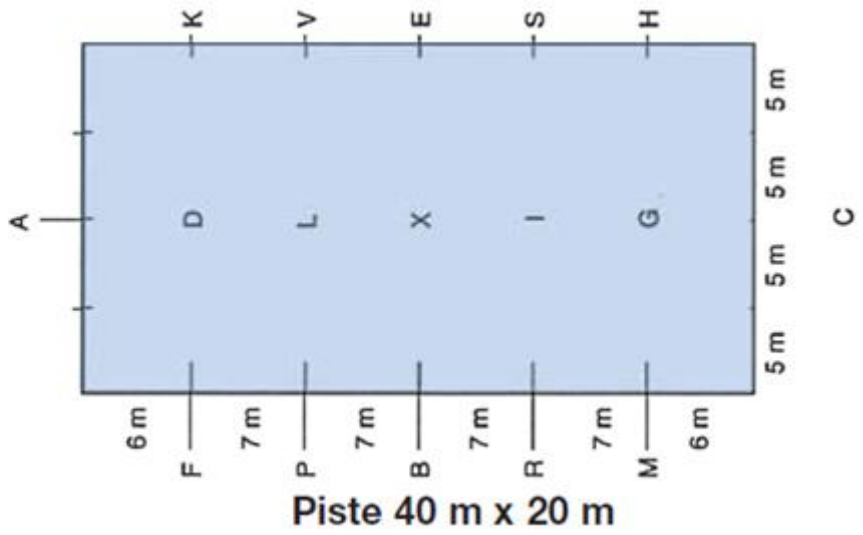
La partie de la lice en A sera construite de façon à pouvoir être enlevée facilement afin de permettre aux concurrents d'entrer et de sortir de la piste de compétition.

Dans toutes les épreuves, la lice peut être fermée ou ouverte pendant la reprise du concurrent. Cette disposition doit être conservée durant toute l'épreuve.

Aucune publicité ne peut être placardée sur la lice de la piste de compétition.




Piste 60 m x 20 m




Piste 40 m x 20 m

## B - Lettres

Les lettres se trouvant en dehors de la lice sont placées à environ 0,50 m de la lice et clairement indiquées. Une marque est placée sur la barrière elle-même, au même niveau et en plus de chaque lettre concernée.

## C - Place des Juges

Les juges doivent officier dans des tribunes séparées, sauf pour les épreuves 7 ans où les deux juges dévolus aux allures officient ensemble.
Si 3 juges officient, 2 sont placés sur le petit côté et 1 est placé sur le grand côté opposé au premier assesseur.
Si 2 juges officient, ils sont placés soit sur le petit côté soit un sur le petit et un sur le grand côté.
Le Président du jury est toujours placé en C.

## D - Cabines des Juges

Une cabine ou une plate-forme séparée est installée pour chaque Juge à l'extérieur du rectangle conformément au plan de la page 4. Elle doit être surélevée d'environ 0,50 m au-dessus du sol afin de donner aux juges une bonne vision de la piste. Idéalement, les cabines de Juges doivent être placées le long du petit côté, à l'extérieur, à 5 mètres au maximum et à 3 mètres au minimum de distance de la piste pour les concours à l'extérieur, et de préférence à 3 mètres de distance au minimum pour les concours à l'intérieur. La cabine doit être assez spacieuse pour contenir les personnes nécessaires et doit permettre une vision de l'ensemble du rectangle.

La cabine du Président de jury de l'épreuve doit disposer :
- d'un micro permettant de communiquer avec les concurrents en piste et avec les spectateurs : annonces des concurrents, résultats, erreurs… si ce rôle peut être assumé par un speaker dédié, le micro n'est pas nécessaire,
- d'une cloche ou d'une sonnerie,
- d'un chronomètre pour la durée des reprises en musique, des défenses…
- d'une liaison avec la sonorisation pour les reprises en musique.

## E –Piste d'échauffement

Dans le cas où il ne serait pas possible de prévoir une piste d'échauffement de 60 m x 20 m ou 40 m x 20 m, les concurrents doivent avoir la possibilité de travailler leurs poneys / chevaux sur la piste de compétition. Un horaire indiquant la disponibilité du terrain est indiqué par affichage.

Dans les championnats Pro, l'organisateur met en place le(s) Commissaire(s) pour superviser les pistes d'échauffement qui doivent être ouvertes au moins une heure avant une épreuve.

Si une deuxième piste d'échauffement, de 60 m x 20 m ou 40 m x 20 m, est prévue, elle peut être réservée à chaque concurrent pour les 10 minutes précédant l'entrée sur la piste de compétition.
L'utilisation de la longe pour l'échauffement est autorisée, si possibilité d'un lieu dédié ou horaire dédié, à la discrétion de l'organisateur.

### Art 1.2 - Secrétariat

Un responsable du secrétariat doit être, du début à la fin des épreuves, à la disposition du Président de jury de l'épreuve. Il doit être capable d'utiliser et d'appliquer le règlement et notamment de :

- veiller au bon fonctionnement du secrétariat,
- préparer le dossier du Président et des Juges, avec la liste détaillée des engagements pour permettre les vérifications d'usage,
- disposer du règlement des compétitions de la FFE en cours de validité avec les dispositions générales et les dispositions spécifiques du Dressage,
- disposer du programme détaillé du concours,
- disposer des protocoles des reprises,
- disposer du plan de répartition des Juges et des secrétaires.

Il est assisté :
- de secrétaires chargés du calcul des notes, de la photocopie des résultats et de leur affichage,
- d'agents de liaison entre les cabines de Juges et le secrétariat.

Un local isolé doit être prévu pour le secrétariat, accessible uniquement à l'organisateur, aux membres du jury, à l'exception de toute autre personne.

Le secrétariat est équipé d'un ordinateur avec logiciel de calcul adapté ou, à défaut, d'une calculatrice.

### Art 1.3 - Tableau d'affichage

Pour les épreuves Pro Elite, les informations figurant sur le tableau d'affichage listées dans les Dispositions Générales, doivent également figurer aux écuries.

### Art 1.4 - Inspection vétérinaire

Une inspection vétérinaire des poneys / chevaux peut être organisée à l'initiative de la FFE ou de l'organisateur avant le début des épreuves As, Amateur Elite et Pro. Lors de la présentation en main, le casque est obligatoire pour les cavaliers mineurs.

## II - EPREUVES

En dressage, les épreuves sont des présentations appelées *Reprises*. Celles-ci sont élaborées et réparties selon le principe défini dans les dispositions générales :

- la division du concurrent : Club, Poney, Amateur, Enseignant ou Pro.
  NB : les épreuves As Poney sont des épreuves de la division Poney.
- le niveau de difficulté : 4, 3, 2, 1, Elite,
- le type d'épreuve : Libre, A, B, Préliminaire et Grand Prix.

Dans chaque division et pour chaque indice correspondent plusieurs reprises de dressage qui proposent une progression en cohérence avec le niveau abordé.
Il existe des épreuves de dressage par équipe : Carrousel ou Pas de Deux.
Il existe des épreuves de Dressage Para Equestre ouvertes exclusivement aux cavaliers en situation de handicap qualifiés pour ces épreuves. Un règlement Dressage Para Equestre est en ligne sur www.ffe.com

### Art 2.1 - Définitions

#### A - Les épreuves Grand Prix./ Individuelle FEI

Ce sont les épreuves du plus haut degré de difficulté de chaque indice.

#### B - Les épreuves Préliminaires / Equipe FEI

Ce sont les épreuves du niveau immédiatement inférieur au Grand Prix. Leur contenu prépare au Grand Prix de même indice.

#### C - Les épreuves A et B

Ces épreuves préparent aux difficultés des reprises en Préliminaire / Equipe FEI et Grand Prix.

#### D - Les épreuves Club 4 et Poney 3

Ces épreuves sont des épreuves d'accès à la compétition de Dressage avec des objectifs essentiellement axés sur le fonctionnement du cavalier, elles sont à engagement individuel mais peuvent se présenter collectivement et successivement par groupes de 3 à 4 couples.

#### E - Les épreuves Libres

Ce sont des épreuves d'équitation artistique en musique. A partir de mouvements imposés, elles laissent aux concurrents une certaine liberté dans la composition de leur chorégraphie et de leur musique.
Elles peuvent se présenter costumées à l'initiative du concurrent dans les épreuves Club, Club E et Poney ou à l'initiative de l'organisateur dans les épreuves Amateurs, Enseignant et Pro.

#### F - Le Pas de Deux

Le Pas de Deux est une reprise libre en musique où deux couples cavalier / cheval ou poney sont sur la piste en même temps.
Les Pas de Deux se présentent selon les textes des reprises libres de même niveau. La mention en Pas de Deux figurera dans le programme du concours.

## G - Le Carrousel

Le carrousel est une épreuve par équipe, libre, en musique qui peut être présentée costumé mais doit inclure les trois allures et au moins un arrêt et un salut final. Dans un carrousel, le nombre de couples est de 3 au minimum. Les épreuves de carrousel ne sont ni qualificatives, ni génératrices de points.

## H - Les épreuves « Préparatoires »

Toutes les épreuves de Dressage, Grand Prix, Préliminaire, Libre, A ou B, peuvent être Préparatoires, à l'exception des reprises sans mors.
Dans ce cas, elles sont ouvertes à tous poneys /chevaux, y compris ONC. Elles ne sont pas génératrices de points. Les classements obtenus dans ces épreuves ne sont pas pris en compte dans les clauses de fermeture du droit de participation du couple.

## I – Les épreuves « CCE »

Ces épreuves sont les tests de Dressage des épreuves de Concours Complet d'Equitation correspondantes, elles sont ouvertes à tous poneys /chevaux, y compris ONC, et à toutes les catégories de cavaliers. Elles ne sont pas génératrices de points. Les classements obtenus dans ces épreuves ne sont pas pris en compte dans les clauses de fermeture du droit de participation du couple.

## J – Les épreuves de la division « Avenir »

Les épreuves de la division «Avenir» : sont destinées à permettre aux cavaliers de débuter et former leurs poneys/chevaux à la compétition avec des contenus adaptés, des enchaînements libres de mouvements imposés. Elles ont pour vocation de proposer une progression raisonnée pour accompagner la préparation des poneys/chevaux jusqu'aux compétences et aux mouvements du Grand Tour. Elles sont ouvertes à tous chevaux inscrits sur la liste FFE. Les épreuves Avenir Elite sont programmées sur les Grands Nationaux validés au calendrier par la FFE et ont un coefficient 0,5 au classement permanent Pro 1.

## K – Les épreuves sans mors

Les épreuves sans mors sont destinées aux couples souhaitant présenter leur poney/cheval sans embouchure. Elles ne sont pas génératrices de points. Les classements obtenus dans ces épreuves ne sont pas pris en compte dans les clauses de fermeture du droit de participation du couple.
https://campus.ffe.com/course/view.php?id=77#section-3

## L- L'épreuve Club Découverte

Les épreuves Club Découverte sont des épreuves d'initiation au Dressage destinées aux cavaliers de premiers niveaux, notamment du Galop 2 au Galop 4, à cheval ou à poney. Elles ont pour objectif de favoriser l'accès à la discipline dans un cadre progressif, ludique, structuré et formateur. Elles s'appuient sur un dispositif pédagogique facilitant la compréhension et le tracé des figures, notamment par des repères matérialisés au sol, ainsi que sur une notation simplifiée. Ces épreuves valorisent principalement le fonctionnement du cavalier, la précision du tracé, la qualité des transitions, la gestion des aides, la confiance et la relation avec le poney/cheval. Elles peuvent être utilisées comme support d'enseignement, ou être intégrées à une compétition dans une logique d'accession à la pratique du Dressage. Livret descriptif des épreuves accessible sur www.ffe.com

## Art 2.2 - Les Epreuves de Dressage

| DIVISION CLUB | LFC | TEMPS MINIMUM DE PASSAGE ENTRE DEUX REPRISES |
|---|---|---|
| Club 4 Carrousel | Club ou Amateur ou Pro | 10′ |
| Club découverte | Club | 7′ à 10′ |
| Club E3 Grand Prix | Club ou Amateur | 7′ |
| Club E2 Libre | | 7′ |
| Club E2 Grand Prix | | 7′ |
| Club E1 Libre | | 7′ |
| Club E1 Grand Prix | | 8′ |
| Club E Elite Libre | | 7′ |
| Club E Elite Grand Prix | | 8′ |
| Club 4 | Club | 6′ |
| Club 3 CCE | | 6′ |
| Club 3 Libre | | 6′ |
| Club 3 Préliminaire | | 7′ |
| Club 3 Grand Prix | | 7′ |
| Club 2 Libre | | 7′ |
| Club 2 Préliminaire | | 7′ |
| Club 2 Grand Prix | | 7′ |
| Club 1 CCE | | 6′ |
| Club 1 Libre | | 7′ |
| Club 1 Préliminaire | | 8′ |
| Club 1 Grand Prix | | 8′ |
| Club Elite CCE | | 6′ ½ |
| Club Elite Libre | | 7′ |
| Club Elite Préliminaire | | 8′ |
| Club Elite Grand Prix | | 8′ |

| DIVISION PONEY | LFC | TEMPS MINIMUM DE PASSAGE ENTRE DEUX REPRISES |
|---|---|---|
| Poney A Carrousel | Club OU Amateur OU Pro | 10′ |
| Poney 4 Carrousel | | 10′ |
| Poney A1 CCE | | 7′ |
| Poney A Elite CCE | | 7′ |
| Poney 3 CCE | | 6′ |
| Poney 3 | | 6′ |
| Poney 2 Libre | | 6′ |
| Poney 2 Préliminaire | | 7′ |
| Poney 2 Grand Prix | | 7′ |
| Poney 1 CCE | | 6′ |
| Poney 1 Libre | | 7′ |
| Poney 1 Préliminaire | | 7′ |
| Poney 1 Grand Prix | | 7′ |
| Poney Elite Libre | | 7′ |
| Poney Elite Préliminaire | | 8′ |
| Poney Elite Grand Prix | | 8′ |
| As Poney 1 CCE | | 6′ ½ |

| | | |
|---|---|---|
| As Poney 1 Libre | | 7′ |
| As Poney 1 Préliminaire | | 8′ |
| As Poney 1 Grand Prix | | 8′ |
| As Poney Elite Préliminaire (FEI Préliminaire) | | 8′ |
| As Poney Elite Libre (FEI Free Style) | | 8′ |
| As Poney Elite Equipe (FEI équipe) | | 8′ |
| As Poney Elite Grand Prix (FEI individuelle) | | 8′ |

| CODE EPREUVE (APPELLATION FEI) | DIVISION AMATEUR | LFC | TEMPS MINIMUM DE PASSAGE ENTRE DEUX REPRISES |
|---|---|---|---|
| D -Car | Amateur Carrousel | Amateur | 8‘ |
| | Amateur 4 CCE | | 6′ |
| | Amateur 3 CCE | | 6′ |
| D4 | Amateur 3 B – Enseignant 3 B | | 7′ |
| D3 | Amateur 3 A – Enseignant 3 A | | 7′ |
| D3 SSM | Amateur 3 A sans mors | | 7′ |
| D - Libre | Amateur 3 Libre – Enseignant 3 Libre | | 7′ |
| D2 | Amateur 3 Préliminaire – Enseignant 3 Préliminaire | | 8′ |
| D1 | Amateur 3 Grand Prix – Enseignant 3 Grand Prix | | 8′ |
| FEI Children Préliminaire B | AS Jeunes 3 - Préliminaire | | 7′ |
| FEI Children Team | AS Jeunes 3 –Equipe | | 8′ |
| FEI Children Individuelle | AS Jeunes 3 – Grand Prix | | 8′ |
| | Amateur 2 CCE | | 7′ |
| C4 | Amateur 2 B – Enseignant 2 B | | 8′ |
| C3 | Amateur 2 A – Enseignant 2 A | | 8′ |
| C3 SSM | Amateur 2 A sans mors | | 8′ |
| C - Lib | Amateur 2 Libre – Enseignant 2 Libre | | 9′ |
| C2 | Amateur 2 Préliminaire – Enseignant 2 Préliminaire – AS Jeunes 2 Préliminaire | | 8′ |
| C1 | Amateur 2 Grand Prix – Enseignant 2 Grand Prix – AS Jeunes 2 Grand Prix | | 8′ |
| | Amateur 1 CCE | | 7′ |
| B4 | Amateur 1 B – Enseignant 1 B | | 8′ |
| B3 | Amateur 1 A – Enseignant 1 A | | 8′ |
| B3 SSM | Amateur 1 A sans mors | | 8′ |
| B – Lib FEI | Amateur 1 Libre – Enseignant 1 Libre- As Jeunes 1 Libre | | 9′ |
| B2 | Amateur 1 Préliminaire – Enseignant 1 Préliminaire | | 8′ |
| B1 | Amateur 1 Grand Prix – Enseignant 1 Grand Prix | | 8′ |
| FEI Equipe Junior | AS Jeunes 1 Equipe | | 8′ |
| FEI Indiv Junior | AS Jeunes 1 Grand Prix | | 8′ |
| | Amateur Elite CCE | | 7′ |
| A8 A FEI | Amateur Elite A – Enseignant Elite A | | 8′ |

| | | | |
|---|---|---|---|
| A8 A SSM | Amateur Elite A sans mors | | 8′ |
| Lib St Georges FEI | Amateur Elite Libre – Enseignant Elite Libre - AS Jeunes Elite Libre | | 9′ |
| A7 St Georges FEI | Amateur Elite Préliminaire – Enseignant Elite Préliminaire | | 8′ |
| A6 FEI | Amateur Elite Grand Prix – Enseignant Elite Grand Prix | | 8′ |

| CODE EPREUVE | DIVISION AVENIR | LFC | TEMPS MINIMUM DE PASSAGE ENTRE DEUX REPRISES |
|---|---|---|---|
| Av3 | Avenir 3 | C, A, P | 9′ |
| Av2 | Avenir 2 | Am, Pro | 9′ |
| Av1 | Avenir 1 | Am, Pro | 10′ |
| AvElite | Avenir Elite | Pro | 10′ |

| CODE EPREUVE ET APPELLATION FEI | DIVISION PRO | LFC | TEMPS MINIMUM DE PASSAGE ENTRE DEUX REPRISES |
|---|---|---|---|
| | Pro 3 CCE | Pro | 7′ |
| A10 | Pro 3 B | | 8′ |
| A9 | Pro 3 A | | 8′ |
| A9 SSM | Pro 3 A sans mors | | 8′ |
| A8 A | Pro 3 Préliminaire | | 8′ |
| A8 A FEI | Pro 7 ans Préliminaire | | 8′ |
| A8 B | Pro 3 Grand Prix | | 8′ |
| A8 B FEI | Pro 7 ans Grand Prix | | 8′ |
| | Pro 2 CCE | | 7′ |
| A7 St Georges, FEI Eq JC | Pro 2 A – AS Jeunes Elite-Equipe | | 8′ |
| A7 SSM | Pro 2 A sans mors | | 8′ |
| Lib Inter 1 FEI | Pro 2 Libre | | 9′ |
| A6 FEI Indiv JC | Pro 2 Préliminaire – AS Jeunes Elite Grand Prix | | 8′ |
| A5 Inter 1 FEI | Pro 2 Grand Prix | | 8′ |
| | Pro 1 CCE | | 7‵ |
| A4A Inter A FEI | Pro 1 A | | 9‵ |
| A4A SSM | Pro 1 A sans mors | | 9‵ |
| A4B Inter B FEI | Pro 1 Préliminaire | | 9′ |
| A3 Inter 2 FEI | Pro 1 Grand Prix | | 9′ |
| | Pro Elite CCE | | 7′ |
| Lib GP FEI | Pro Elite Libre | | 9′ |
| A2 GPJ FEI | Pro Elite Grand Prix Jeune | | 9′ |
| A2 GP FEI | Pro Elite Grand Prix | | 9′ |
| A1 GPS FEI | Pro Elite Grand Prix Spécial | | 9′ |

### Art 2.3 - Programme des concours

La programmation des épreuves sur la durée du concours doit respecter la progressivité technique des reprises en tenant compte de la catégorie des concurrents auxquels elles sont destinées.
Une épreuve combinée, qui comporte obligatoirement un Grand Prix ou une Préliminaire, consiste à programmer deux reprises de même indice au choix parmi des épreuves Grand Prix, Préliminaire, Libre et A et B, avec un seul engagement et un seul classement combiné.
Une épreuve Préparatoire ou CCE ne peut pas faire partie d'un classement combiné.

### Art 2.4 - Epreuves génératrices de points

Epreuves Pro génératrices de points : les Grands Prix, les Préliminaires, les Libres, les classements combinés.
En Amateur, Club, Club E et Poney : toutes les épreuves, exceptées les Préparatoires, la reprise Club découverte et les épreuves CCE, sont génératrices de points si le couple termine au moins dans le 3ème quart. Se référer au règlement général des compétitions article III.

| CLASSEMENTS | 1ER QUART | 2E QUART | 3E QUART | 4E QUART |
|---|---|---|---|---|
| Club, Club découverte, Club E, Poney, Amateur, Enseignant et Pro sauf Libres | 68 % et plus | De moins de 68% à 65% | De moins de 65% à 60 % | Moins de 60% |
| Libres Amateur, Enseignant et Pro | 72 % et plus | De moins de 72% à 68% | De moins de 68% à 64 % | Moins de 64% |

### Art 2.5 - Épreuves Poney

Les épreuves Poney sont ouvertes à tous les poneys BCD. Elles peuvent être réservées à une ou deux catégories.

### Art 2.6 - Fermeture en fonction des résultats ou des participations

| Situation | Condition | Conséquence | Sur quelle durée |
|---|---|---|---|
| Toutes les épreuves Préparatoires et CCE | Aucune condition | Restent ouvertes à tous les couples | Sans limite |
| Couple cavalier-cheval/Poney | 6 classements dans le 1er quart en Pro Elite ou Pro 1 (hors Préparatoire) | Interdiction de participer en Pro 2 et Pro 3 sauf si HC | 12 mois |
| Cavalier | A participé à une épreuve internationale (sauf CDI Poney et Children) ou 2 premiers quarts en Amateur Elite ou Amateur 1 (hors Préparatoire) | Interdiction de participer en Amateur 3 sauf si HC | 12 mois |
| Cavalier Jeune Cavalier ou plus | 2 premiers quarts en Pro ou international (hors Préparatoire) | Interdiction de participer en Amateur 3 sauf si HC | 12 mois |
| Couple cavalier-cheval/poney | 4 classements dans le 1er quart en Amateur Elite et/ou Amateur 1 Grand Prix ou Préliminaire (hors Préparatoire) | Interdiction de participer en Amateur 2 ou moins sauf si HC | 12 mois |
| Couple cavalier-cheval/poney | 4 classements dans le 1er quart en Amateur 2 Grand Prix ou Préliminaire (hors Préparatoire) | Interdiction de participer en Amateur 3 sauf si HC | 12 mois |
| Couple engagé sur plusieurs épreuves d'un même concours | Engagement dans plusieurs niveaux (As Jeunes, libres, CCE, préparatoires non comptés) | Écart maximum autorisé : 4 niveaux entre la reprise la plus simple et la plus difficile : Par exemple : le couple est engagé en Amateur 2 Préliminaire, il peut participer à toute épreuve en décroissant jusqu'à l'Amateur 3 Grand Prix incluse | Pendant le concours |
| Cavalier Amateur surclassé en Pro 2 GP | Participation en Pro 2 GP (hors Préparatoire) | L'Amateur Elite GP est pris comme point de comparaison de niveau | |

**Reprises Libres :** En Amateur et Pro, un couple cavalier-poney/cheval ou poney ne peut participer qu'à un seul niveau de reprise Libre dans un même concours. Un couple engagé dans une reprise Grand Prix, Préliminaire, A ou B, doit s'engager dans la reprise Libre correspondant au niveau le plus haut présenté sur le concours. Les épreuves non génératrices de point, les préparatoires, les épreuves CCE et les Pro 2 Grand Prix pour les cavaliers amateurs, ne sont pas prises en compte.

### Art 2.7 - Épreuves Pro ouvertes aux cavaliers LFC Amateur

Les épreuves Pro 2 Grand Prix sont ouvertes aux cavaliers LFC Amateur. Elles ne sont pas génératrices de points pour ces cavaliers. Elles peuvent être réservées aux seuls cavaliers LFC Pro par l'organisateur.

### Art 2.8 - Epreuves enseignants

Elles sont réservées aux enseignants tels que définis au règlement général, titulaires d'une LFC Club ou Amateur ou Pro.

### Art 2.9 – Circuits et championnats

Les championnats départementaux, territoriaux ou régionaux peuvent se dérouler sur une ou plusieurs épreuves.

➤ Épreuves Club, Club E et Poney :
Le coefficient 2 s'applique uniquement à l'épreuve de type Grand Prix si celle-ci est labellisée circuit départemental, championnat régional ou championnat des territoires portant le label.
Le label championnat départemental, s'applique uniquement sur les épreuves GP.

➤ Épreuves Amateur, Enseignants et Pro :
Le coefficient 2 est appliqué à une seule épreuve par indice, choisie par l'organisateur, si celle-ci labellisée circuit régional, championnat régional ou championnat des territoires.
Le label championnat départemental, s'applique à une seule épreuve par indice choisie par l'organisateur.

Les épreuves Préparatoires et CCE ne peuvent pas être labellisées.

Les circuits Grand National, Tournée des As Jeunes, Super As Poney et les championnats de France font l'objet de règlements spécifiques consultables sur www.ffe.com

## III - OFFICIELS COMPETITION

### Art 3.1 - Désignation du jury

L'organisateur choisit le Président de jury du concours parmi les listes de la FFE. L'organisateur choisit le Jury en concertation avec le Président du jury.
Dans les circuits et championnats, et en fonction de leur règlement particulier, le jury est soit désigné soit validé par la FFE ou par le CRE.

### Art 3.2 - Nombre minimum de Juges requis

Un nombre minimum de juges est fixé en fonction de la division et de l'épreuve.

| CLUB, CLUB E & PONEY, TOUTES PRÉPARATOIRES, ET TOUTES EPREUVES CCE | AMATEUR ET ENSEIGNANT 3 / 2, PONEY ELITE, AS PONEY 1, CLUB ELITE, CLUB E ELITE AVENIR 3/2/1/ELITE | PRO ET AS PONEY ELITE AMATEUR ET ENSEIGNANT 1 / ELITE 7 ANS, AVENIR ELITE |
|---|---|---|
| 1 Président | 1 Président | 1 Président |
| --- | 1 Assesseur | 2 Assesseurs |

Il est recommandé de mettre un maximum de juges par épreuve, y compris dans les épreuves CCE et préparatoires, à tout niveau.
Pour les épreuves Amateur, Pro, Avenir, Enseignant, As Poney, Poney Elite, Club Elite, Club E Elite, si le nombre d'engagés dans ces épreuves est égal ou inférieur à 5, il est possible d'organiser ces épreuves avec un juge de moins.

## Art 3.3 - Qualification des Juges

| EPREUVES | QUALIFICATION MINIMUM* |
|---|---|
| Toutes épreuves Club, Club E, Poney, Club CCE, Poney CCE | Juge Club |
| Amateur 4 CCE, Amateur 3, Amateur 3 CCE, As Poney 1 CCE | Candidat National access |
| Amateur et Enseignant 2, Amateur 2 CCE, As Poney 1 | Candidat National |
| Amateur et Enseignant 1, Amateur 1 CCE, Pro 3/1/ Elite CCE | National |
| Amateur et Enseignant Elite, Pro 3, Pro 2, As Poney Elite, Avenir 3 / 2 / 1/ As Jeune 3 | Candidat National Elite |
| Pro 1, Pro Elite, Avenir Elite | National Elite |
| 7 Ans* | 2 National Elite et 1 Candidats National Elite |

*Le niveau de qualification demandé pour chaque épreuve s'applique pour l'ensemble des juges : Président et assesseur(s), sauf pour les 7 ans le grade de chacun est détaillé.

*Pour les épreuves de chevaux de 7ans :
Pour un jury composé de 3 juges : Le président est en C et juge seul la technique. Les deux autres juges sont en E ou B et jugent de manière collégiale la qualité.
Pour un jury composé de 5 juges : Le président du jury et un autre juge sont en C, tandis qu'un troisième juge est en E (ou B). Les juges en C et E (ou B) évaluent uniquement la qualité du cheval de manière collégiale, reliés entre eux par un système audio. Les deux autres juges évaluent indépendamment l'exécution technique de la reprise, l'un étant placé en H (ou M) et l'autre en B (ou E). Ces deux juges ne sont reliés ni entre eux, ni avec les juges placés en C et E (ou B).
Dans les deux cas, la qualité du cheval et l'exécution technique de la reprise comptent à parts égales (50 % chacune) dans le résultat final.
Lors de la Finale du Championnat de France des chevaux de 7 ans, un commentaire sur la qualité du cheval peut être donné pour chaque cheval après son passage.

## Art 3.4 - Jury

### A - Président

Le Président de jury du concours doit être présent pendant toute la durée du concours.
Le Président de jury du concours détermine la répartition des Juges dans les épreuves et dans les tribunes de Juges de chaque reprise. Il communique avec le commissaire au paddock et s'assure avec lui du bon déroulement des échauffements.

Le Président de jury de l'épreuve a la responsabilité du contrôle final des notes obtenues par les concurrents et du classement de la reprise. Les notes déjà attribuées ne peuvent en aucun cas être changées, sauf pour la correction d'une erreur relative au décompte des points.

Dans la mesure du possible, le Président de jury réunit ses assesseurs après la compétition et l'annonce des résultats afin d'analyser, à partir des protocoles, la cohérence des jugements. Ce temps d'échange, doit être organisé aussi régulièrement que possible.

Ce travail doit avoir pour seul objectif de développer par des échanges techniques la qualité de jugement. Il peut s'appuyer sur la vidéo des épreuves. Il ne doit pas modifier le classement.

### B - Conditions

Pour toutes les épreuves de catégories Pro, un Juge ne peut pas juger plus de 40 concurrents par jour. Dans les épreuves Amateur, Poney, Club E et Club, ceci est recommandé.
Le nombre de Juges ne peut changer au cours d'une même épreuve, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, seules les notes des juges ayant jugé l'ensemble de l'épreuve peuvent être prises en compte.

Chaque Juge doit être assisté d'un secrétaire. Outre le secrétaire, un adjoint peut être affecté au chronométrage des reprises en musique, et/ou à la saisie des notes sur l'ordinateur.
Les officiels doivent être dans une tenue correcte (short, débardeur et « tongs » sont interdits). Les officiels ne peuvent pas communiquer entre eux leur jugement pendant le passage des concurrents, excepté les juges en charge des notes « allures » sur les épreuves Pro 7 ans Préliminaire et Pro 7 ans Grand Prix.
En l'absence de commissaire au paddock, les juges du concours sont tenus de s'assurer régulièrement du bon déroulement des échauffements sur la piste dédiée.

## C - Incompatibilités

Dans les épreuves As Poney, Amateur et Pro, aucun Juge ne peut officier dans une épreuve si ses fonctions impliquent un conflit d'intérêt. Toute personne ayant un intérêt financier, personnel ou technique, notamment relatif à l'entraînement, dans un poney / cheval ou avec un concurrent participant à une épreuve, ne peut être membre du jury de cette épreuve.
Est considéré comme concerné par un intérêt relatif à l'entraînement :
Celui qui est intervenu sur l'entraînement d'un concurrent à quelque titre que ce soit dans les 3 mois précédant l'épreuve.

- Celui qui est intervenu sur l'entraînement d'un concurrent à quelque titre que ce soit dans les 9 mois précédant les championnats.

Lorsqu'un Juge accepte une invitation pour juger, il doit indiquer le plus tôt possible à l'organisateur ses éventuelles impossibilités de jugement à l'égard des personnes ou poneys / chevaux prenant part à la compétition. Le Président de jury pourra ainsi affecter ce juge à d'autres épreuves.

Les juges nommés par la FFE ne doivent pas avoir d'impossibilité de jugement dans le concours concerné. Dans le cas d'incompatibilité avérée, une mise à pied de 2 mois minimum peut être infligée.

### Art 3.5 – Commissaire au paddock

A l'initiative de la FFE ou de l'organisateur, la présence d'un commissaire sur la piste d'échauffement est recommandée pour les épreuves Avenir, Amateur et Club. Le rôle du commissaire au paddock est précisé dans le règlement général des compétitions (article 5.3). Le commissaire au paddock de niveau candidat national minimum est obligatoire sur les épreuves Pro y compris en préparatoire. La présence du Commissaire au paddock est obligatoire sur les temps officiels de familiarisation sur la piste de compétition.

# IV - CONCURRENTS

## Art 4.1 - Participations/Qualifications

| | PREPARA-TOIRE OU CCE | CLUB DECOUVERTE | CLUB 4/3/2 | CLUB 1 | CLUB ELITE | PONEY 3/2/1 | PONEY ELITE / AS PONEY 1 | AS PONEY ELITE | CLUB E3/E2 | CLUB E 1 / CLUB E ELITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **LFC** | Selon le niveau de division | Club | Club | Club | Club | Club ou Amateur ou Pro | Club ou Amateur ou Pro | Club ou Amateur ou Pro | Club ou Amateur | Club ou Amateur |
| **Age minimum** | Selon épreuve | | | | | | | 10 ans | | |
| **Galop minimum** | 2 Ou Galop d'Or | 1 à 4 | 2 Ou Galop d'Or | 4 | 6 | 2 Ou Galop d'Or | 5 | 6 | 2 Ou Galop d'Or | 5 |
| **Nombre de Reprises /jour** | Selon épreuve | 5 ou 2 combinés | 5 ou 2 combinés | 5 ou 2 combinés | 5 ou 2 combinés | 5 ou 2 combinés | 5 ou 2 combinés | 5 ou 2 combinés | 5 ou 2 combinés | 5 ou 2 combinés |

| | AMATEUR | Enseignant | Avenir | PRO |
|---|---|---|---|---|
| **LFC** | Amateur | Club, Amateur ou Pro | Indice 3 : Club, Amateur, Pro<br>Indice 2/1 : Amateur et Pro<br>Indice Elite : Pro | Pro* |
| **Age minimum** | 10 ans | | 14 ans | |
| **Galop minimum** | 7 de Cavalier<br>**Ou**<br>7 de Dressage ou 7 de compétition de Dressage, CSO, CCE ou Hunter | | | |
| **Nombre de Reprises /jour** | Non limité | | | |

| TYPE D'EPREUVE | LICENCE CLUB | Licence Amateur | Licence Pro |
|---|---|---|---|
| **Préparatoire Poney** | Classé | Classé | Classé |
| **Préparatoire Club** | Classé | Hors Classement (HC) | Hors Classement (HC) |
| **Préparatoire Amateur** | Classé | Classé | Hors Classement (HC) |
| **Préparatoire Pro** | Fermé/ Interdit | Classé | Classé |

Le nombre de reprises par jour sur des niveaux différents n'est pas cumulable. Par exemple, il n'est pas possible de faire 4 reprises Club 2 et 4 reprises Club 1.
*Les cavaliers LFC Amateur de 18 ans et moins sont autorisés à monter dans des épreuves Pro.
Un cavalier peut participer en plus, à une reprise libre, un pas de deux ou un carrousel.

**Trot enlevé :**

- Tous les concurrents de 60 ans et plus peuvent dérouler leur reprise au trot enlevé, dans l'ensemble des épreuves Amateur 1, 2, 3 et Club sans être pénalisé. Ils doivent le signaler au président de jury avant le commencement de la reprise.

- Dans les épreuves Amateur : tous les concurrents peuvent dérouler leur reprise au trot enlevé en Amateur 2 A et dans l'ensemble des épreuves Amateurs de niveau inférieur sans être pénalisé, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer en situation de Championnat.

- Dans les épreuves Club et Poney : tous les concurrents peuvent dérouler leur reprise au trot enlevé en Club découverte, Club 3, Poney 2, Club 4, Poney 3 et Poney 4 sans être pénalisé sauf s'il est mentionné dans le texte : « trot assis ».

Lorsque le trot enlevé est autorisé, le cavalier est libre d'alterner à sa convenance entre le trot enlevé ou assis.

**Art 4.2 - Concurrents en situation de handicap**
Les cavaliers en situation de handicap peuvent participer aux concours de dressage.

En aucun cas, la sécurité des concurrents ne doit être compromise.
Les équipements, aménagements et adaptations sont :

- Pour les épreuves Club 3 et 2 : autorisés directement par le Président de jury sur demande, au minimum 2 heures avant le début de l'épreuve
- Pour les épreuves de la Club 1 à Amateur Elite : mentionnés sur une carte de classification délivrée par la FEI ou la Fédération Française Handisport ou la FFE

- Les aides compensatoires standard sont listées à l'art 4-3 du règlement Para Dressage
- Les règles de classification sont rappelées à l'article 4-4 du règlement Para Dressage

## Art 4.3 - Tenue

### A - Casque

Quelle que soit la division de LFC, le casque aux normes équestres en vigueur est obligatoire dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées et les pistes d'échauffement et de compétition.

### B - Epreuves Pro et As

Sont obligatoires :

- Un habit ou une veste traditionnelle, sauf As Poney et As Jeunes 3,
- Une culotte blanche ou blanc cassé avec cravate blanche ou de chasse, des gants, des bottes,

### C - Epreuves Amateur

Une veste traditionnelle, une culotte blanche ou blanc cassé, chemise à col blanc, les bottes ou bottines et mini-chaps assorties.
Les modèles de tenue fédérale, polo et / ou blouson de compétition, officiellement agréés par la FFE sont autorisés.
La tenue des épreuves de niveau Pro, est acceptée pour toutes les épreuves.

### D - Epreuves Poney, Club E et Club

Tenue d'équitation libre, correcte et adaptée sous la responsabilité du club engageur.

### E - Militaires, Cadre noir, Police, Haras Nationaux, etc.

A volonté, la tenue civile ou l'uniforme réglementaire. La tenue de service ne s'applique pas seulement aux militaires mais également aux membres et fonctionnaires ou élèves d'établissements militaires et de centres nationaux, écoles, instituts, élevages.

### F – Monte en Amazone

Reprise A, B, Préliminaire ou Grand Prix : tenue d'amazone traditionnelle avec veste noire ou bleu marine, jupe noire ou bleu marine, chemisier blanc, bottes ou bottines (avec ou sans mini-chaps), casque, gants et cravate. Les hommes peuvent monter avec une tenue traditionnelle de dressage.
Reprise Libre : costumes autorisés dans toutes les épreuves Club E, Club et Poney. Et seulement si l'organisateur le précise sur son programme en épreuves Amateur, Enseignant et Pro.

### G - Eperons et stick

Dans toutes les catégories, lorsqu'ils sont autorisés, les éperons sont optionnels. Ils doivent être en métal en division Pro. Les branches de l'éperon doivent être lisses et conçues de façon à ne pas blesser le poney / cheval.
Si des molettes sont utilisées, elles doivent être lisses et conçues de façon à ne pas blesser le poney / cheval et doivent pouvoir tourner librement.
Se référer à l'annexe des seuls éperons autorisés
La taille des éperons pour les divisions Club et Poney est définie dans les dispositions générales du règlement et dans le règlement de la Tournée des As Poney.
En division Amateur et Pro, la taille des éperons n'est pas limitée.

En Carrousel Poney A : le stick et les éperons sont interdits.

Sur la piste d'échauffement dans toutes les épreuves, sauf Carrousel Poney A, un seul stick de 1,20 m au maximum est autorisé et 1m pour les épreuves réservées aux poneys.
Le port du stick sur la piste de compétition est autorisé dans les conditions suivantes :

- Carrousel Poney 4 : 1,00 m au maximum ; Carrousel Club 4 et Carrousel Amateur : 1,20 m au maximum,
- Amazone : stick de 1,30 m au maximum,

- concurrent en situation de handicap : si autorisée,
- dans les reprises CCE, Club découverte, Avenir et Préparatoires : longueur 1,20 m au maximum, 1m pour les poneys.

Dans les autres épreuves, le stick est interdit sur la piste de compétition, y compris autour du rectangle.
Sur le site du concours, seul le concurrent qui monte, marche, promène en main ou en longe un poney / cheval, est autorisé à tenir un seul stick, maximum 1,20 m. Pour le travail à la longe obligatoirement non monté, la chambrière est autorisée. Toute autre personne est autorisée à porter un stick, à condition qu'elle n'intervienne pas dans l'entraînement du poney / cheval.

Dans le cadre d'une compétition, l'utilisation d'une assistance audio pour les cavaliers est autorisée avec une seule oreillette:

- sur la piste d'échauffement pour toutes les épreuves,
- sur la piste de compétition uniquement dans les épreuves Préparatoires, Avenir et CCE.

### H – Voix

L'utilisation de la voix de manière raisonnable et modérée est autorisée de la part uniquement du cavalier.

### I – Adaptations conditions climatiques

Le cavalier est autorisé à adapter sa tenue en fonction de la météo : retirer sa veste en cas de forte chaleur ou ajouter un blouson en cas de pluie ou de froid.

## V - PONEYS / CHEVAUX

### Art 5.1 - Qualifications

| EPREUVES | AGE MINIMUM |
|---|---|
| PONEY A CARROUSEL - PONEY A1 CCE -PONEY A ELITE CCE<br>PONEY 4 CARROUSEL<br>PONEY 3 - PONEY 2 - PONEY 1<br>PONEY 3 CCE - PONEY 1 CCE<br>CLUB 4 CARROUSEL - CLUB DECOUVERTE - CLUB 3 CCE<br>CLUB 4 - CLUB 3 - CLUB 2<br>CLUB E3 - CLUB E2 - CLUB 1 CCE<br>AMATEUR 4 CCE - AMATEUR 3A - AMATEUR 3B | 4 ans |
| PONEY ELITE - CLUB 1 - CLUB ELITE - CLUB ELITE CCE<br>CLUB E1 - CLUB E ELITE<br>AMATEUR 3 PRELIMINAIRE - AMATEUR 3 GRAND PRIX<br>AMATEUR 3 CCE - AMATEUR 2 - AMATEUR 2 CCE | 5 ans |
| AS PONEY 1 - AS PONEY ELITE - AS PONEY 1 CCE<br>AMATEUR 1 - AMATEUR 1 CCE - AM ELITE CCE<br>PRO 3 B - PRO 3 CCE - PRO 2 CCE | 6 ans |
| AMATEUR ELITE - PRO 2<br>PRO 3 A - PRO 3 PRELIMINAIRE - PRO 3 GP<br>PRO 1 CCE - PRO ELITE CCE | 7 ans |
| PRO 1 - PRO ELITE | 8 ans |

**Particularités division Avenir :**

| EPREUVES | AGE MINIMUM | CONDITIONS DE PARTICIPATION |
|---|---|---|
| Avenir 3 | 4 ans | Au maximum dans leur 1ère année de compétition de dressage* |
| Avenir 2 | 5 ans | Au maximum dans leur 2ème année de compétition de dressage * |
| Avenir 1 | 7 ans | Au maximum dans leur 3 ème année de compétition de dressage* |
| Avenir Elite | 8 ans | Au maximum dans leur 4 ème année de compétition de dressage et/ou jusqu'au 10 ans du poney/cheval |

*période prise en compte : 1er janvier au 31 décembre (année civile)

Les poneys / chevaux ne correspondant pas aux conditions de participation ci-dessus sont autorisés à participer en Hors Classement.

**Art 5.2 - Participations**

Nombre de reprises autorisées par jour par poney / cheval :

| PONEY / CHEVAL DE 4 ANS | DIVISIONS CLUB, CLUB E, PONEY, AMATEUR 3 ET ENSEIGNANT 3 | AMATEUR 2 ET ENSEIGNANT 2 | AMATEUR 1 ENSEIGNANT 1 AS PONEY 1 / ELITE | PRO 3 PRO 2 | PRO 1 / PRO ELITE AMATEUR ELITE ENSEIGNANT ELITE |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 reprise ou 1 combiné | 4 reprises ou 2 combinés | 2 ou 1 combiné | 2 ou 1 combiné | 1 | 1 |

**Particularités division Avenir :**

| EPREUVES | NOMBRE DE REPRISES AUTORISEES PAR JOUR PAR PONEY/CHEVAL |
|---|---|
| **Avenir 3** | 1 participation / jour pour les 4 ans<br>2 participations / jour pour les 5 ans et plus |
| **Avenir 2** | 1 participation / jour pour les 5 ans<br>2 participations / jour pour les 6 ans et plus |
| **Avenir 1** | 1 participation par jour |

La reprise de plus haut niveau présentée dans une journée conditionne la limitation de participation d'un poney / cheval aux épreuves de cette journée. Les reprises Préparatoires et CCE sont incluses dans les limitations mentionnées. Un poney / cheval peut participer en plus, à une reprise libre, un pas de deux ou un carrousel dans la limite de 4 reprises maximum par jour, sauf pour un poney / cheval âgé de 4 ans. Les quotas s'appliquent à l'ensemble des reprises présentées par un même poney / cheval lors d'un concours, reprises Préparatoires et CCE incluses.

**Art 5.3 – Surclassement poneys A**

Les poneys A sont autorisés à participer aux épreuves Poney quand celles-ci sont réservées aux poneys B maxi par l'organisateur, ainsi que dans les carrousels Poney.

## Art 5.4 - Harnachement

| DIVISION | INTERDIT | OBLIGATOIRE | AUTORISE |
|---|---|---|---|
| **Pro** | • Sur-selle<br>• Mors de moins de 1,2cm de diamètre et bride pour les chevaux de 5 ans et moins<br>• Mors de moins de 1,0cm de diamètre et bride pour les poneys de 5 ans et moins<br>• Mors tout en cuir<br>• Les martingales, bricoles et colliers de chasse, rondelles et tous autres enrênements quels qu'ils soient, comme rênes latérales, coulissantes<br>• Nasal strips, dispositif visant à maintenir les naseaux ouverts, etc.<br>• Toutes sortes de protections, cloches, guêtres et bandages sur la piste de compétition<br>• Toute forme d'œillères et bouchons d'oreilles<br>• Décorations artificielles, telles que rubans, fleurs ou autres pour parer la queue ou toute autre partie du poney / cheval<br>• Croupière<br>• Fourreau de muserolle<br>• Bande de respect<br>• Etrier aimanté<br>• Tout type de masque ou de lunettes<br>• Cagoule magnétique | • Selle de dressage ou anglaise, avec étriers<br>• Selon les reprises : filet ou bride avec gourmette<br>• Muserolle suivant tableau article 5.4-B | • Fausse gourmette<br>• Couvre gourmette en cuir ou caoutchouc<br>• Rembourrages sur les brides, muserolle et filets<br>• Selle d'amazone<br>• Tresses conventionnelles à la crinière et à la queue du poney / cheval<br>• Le faux garrot<br>• Guêtres ou bandages à l'échauffement<br>• Bonnet non attaché à la muserolle dont bonnet anti bruit<br>• Sangle bavette<br>• La monte sans mors est autorisée selon les dispositions de l'article 5-4-A |
| **Avenir** | Le règlement de la division Pro s'applique sauf sont autorisés l'équipement audio (une oreillette) et le stick | | |

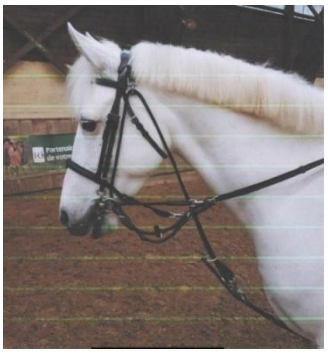
| DIVISION | INTERDIT | OBLIGATOIRE | AUTORISE |
|---|---|---|---|
| **Amateur** | • Mors de moins de 1,2cm de diamètre et bride pour les chevaux de 5 ans et moins<br>• Mors de moins de 1,0cm de diamètre et bride pour les poneys de 5 ans et moins<br>• Mors tout en cuir<br>• Les martingales, rondelles et tous autres enrênements quels qu'ils soient, comme rênes latérales, coulissantes<br>• Nasal strips, dispositif visant à maintenir les naseaux ouverts, etc.<br>• Toutes sortes de protections, cloches, guêtres et bandages sur la piste de compétition<br>• Toute forme d'œillères y compris les bouchons d'oreilles<br>• Fourreau de muserolle<br>• Bande de respect<br>• Rênes à poignées<br>• Etrier aimanté<br>• Tout type de masque ou de lunettes<br>• Cagoule magnétique | • Selle de dressage ou anglaise, avec étriers<br>• Selon les reprises : filet ou bride avec gourmette<br>• Muserolle suivant tableau article 5.4-B | • Fausse gourmette<br>• Couvre gourmette en cuir ou caoutchouc<br>• Rembourrages sur les brides, muserolle et filets<br>• Selle d'amazone<br>• Tresses conventionnelles à la crinière et à la queue du poney / cheval<br>• Le faux garrot<br>• Guêtres ou bandages à l'échauffement<br>• Bonnet non attaché à la muserolle dont bonnet anti bruit<br>• Collier de chasse, bricole, croupière<br>• Sangle bavette<br>• La monte sans mors est autorisée selon les dispositions de l'article 5-4-A |
| **Division** | Interdit | Obligatoire | Autorise |
| **Poney** | • Toutes sortes de protections, cloches, guêtres et bandages sur la piste de compétition, sauf épreuve Libre ou carrousel<br>• Toute forme d'œillères et bouchons d'oreilles<br>• Bride<br>• Mors de moins de 1,0cm de diamètre<br>• Les martingales à anneaux en As poney 1, As Poney Elite et Poney A<br>• Les rondelles et enrênements, comme rênes latérales, coulissantes<br>• L'enrênement triangle, gogue indépendant, gogue canter, gogue commandé sur un filet simple en Poney Elite, As Poney 1, As Poney Elite et Poney A<br>• Eperons et stick pour les poneys A<br>• Fourreau de muserolle<br>• Bande de respect<br>• Rênes à poignées<br>• Etrier aimanté<br>• Tout type de masque ou de lunettes<br>• Cagoule magnétique<br>• Mors tout en cuir | • Selle avec ou sans étriers | • Croupière, collier de chasse, bricole<br>• Rembourrages sur les muserolle et filets<br>• Selle d'amazone<br>• Tresses à la crinière et à la queue du poney / cheval<br>• Muserolle suivant tableau article 5.4-B<br>• Guêtres ou bandages à l'échauffement<br>• L'enrênement triangle, gogue indépendant, gogue canter, gogue commandé sur un filet simple en poney 4, 3, 2 et 1<br>• Bonnet non attaché à la muserolle dont bonnet anti bruit.<br>• La monte sans mors, est autorisée selon les dispositions de l'article 5-4-A<br>• Sangle bavette |

| Division | Interdit | Obligatoire | Autorise |
|---|---|---|---|
| **Club & Club E** | • Toutes sortes de protections, cloches, guêtres et bandages sur la piste de compétition, sauf épreuve Libre ou carrousel<br>• Toute forme d'œillères y compris les bouchons d'oreilles<br>• Bride en Club 3/ E3 et Club 2/ E2<br>• Les martingales à anneaux<br>• Les rondelles et enrênements, comme rênes latérales, coulissantes<br>• L'enrênement triangle, gogue indépendant, gogue canter, gogue commandé sur un filet simple en ~~Gogue~~ en Club Elite et Club E Elite<br>• Bride pour les poneys / chevaux de 5 ans et moins<br>• Mors de moins de 1,0cm de diamètre pour les Poneys<br>• Mors de moins de 1,2cm de diamètre pour les chevaux<br>• Fourreau de muserolle<br>• Bande de respect<br>• Rênes à poignées<br>• Etrier aimanté<br>• Tout type de masque ou de lunettes<br>• Cagoule magnétique<br>• Mors tout en cuir | • Selle avec ou sans étriers<br>• Muserolle dans le cas d'utilisation d'une bride | • Croupière, collier de chasse, bricole<br>• Fausse gourmette<br>• Couvre gourmette en cuir ou caoutchouc<br>• Rembourrages sur les brides, muserolle et filets<br>• Selle d'amazone<br>• Tresses à la crinière et à la queue du poney / cheval<br>• Muserolle suivant tableau article 5.4-B<br>• Guêtres ou bandages à l'échauffement<br>• L'enrênement triangle, gogue indépendant, gogue canter, gogue commandé sur un filet simple en Club 1/2/3/4 et Club E 1/2/3<br>• Bride pour toutes les épreuves Club Elite, Club E Elite, Club 1, Club E1, Libre et Grand Prix, Carrousel<br>• Bonnet non attaché à la muserolle dont bonnet anti bruit<br>• La monte sans mors est autorisée selon les dispositions de l'article 5-4-A<br>• Sangle bavette |
| **Préparatoire / CCE** | Le règlement de la division de l'épreuve s'applique sauf pour les équipements facultatifs et monte sans mors : stick, équipement audio (une oreillette), éperons qui sont autorisés | | |

Enrênement triangle :



Gogue canter :



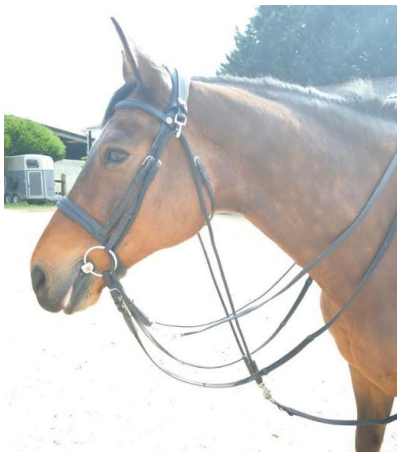
Gogue indépendant correctement ajusté:



Gogue indépendant mal ajusté:



Gogue commandé



Fourche de gogue



- Les enrênements, lorsqu'ils sont autorisés, ne sont pas combinables entre eux.
- Quand le gogue indépendant est utilisé, il doit obligatoirement être attaché en passant par les anneaux du mors. Il doit être ajusté de sorte que l'équidé à l'arrêt puisse mettre le bout du nez légèrement en avant. La fourche sur le gogue indépendant est obligatoire.
- Les rênes et les muserolles doivent être dans une matière inextensible.
- Les bonnets ne doivent pas couvrir les yeux du poney / cheval.
- Les bouchons d'oreilles sont interdits.
- L'anti-passe langue est interdit.
- Les casques audios pour poneys / chevaux sont interdits sur l'ensemble de l'enceinte du concours.
- Sont autorisés sur la piste d'échauffement : le port de guêtres ou de bandages.
- Lorsque la bride est autorisée, elle doit obligatoirement être équipée d'une sous gorge et de 4 rênes, les alliances sont interdites.
- Lorsque le poney/cheval a un filet, ce dernier doit être équipé d'une sous gorge ou d'une sous auge ou d'une sous ganache.
- Sont autorisés les protections suivantes sur la piste d'échauffement et sur la piste de compétition dans toutes les épreuves :

| Les « filets de nez » fixés à la muserolle et ne couvrant pas la bouche |
| --- |
|  |

## A – Monte sans mors

La monte sans mors est autorisée dans certaines situations :

Niveau Amateur et Pro :

Dans toutes les épreuves Amateur et Pro sans mors.

Les seuls harnachements autorisés pour la monte sans mors sont les suivants :

-licol en corde :

La corde doit être souple uniquement, pas de matière rigide ou dure et sans ajout de protection en mouton. L'épaisseur minimale de la corde doit être de 6mm. Le nombre maximum de nœuds sur le chanfrein est de 2. Le mousqueton sur le licol est facultatif. Les rênes ou la longe installée en rênes doivent être reliées à l'attache prévue de la longe, sur le dessous du licol.

-sidepull : Les rênes doivent être attachées à la muserolle de manière fixe latéralement de chaque côté du bridon







Niveau Club, Club E et Poney :

Dans toutes les épreuves Poney Libre Club libre et Club E libre, qu'elles soient ou non préparatoires, carrousel.

Les harnachements autorisés pour la monte sans mors sont les suivants :

-licol en corde, sans ajout de protection en mouton

-sidepull

-cordelette

La monte en hackamore est interdite, dans toutes les épreuves, que ce soit à branches ou à fleurs.

## B - Vérification du harnachement

Il appartient au commissaire au paddock de vérifier le harnachement de chaque poney / cheval, immédiatement à sa sortie de la piste de compétition. Toute discordance entraîne une pénalité de pourcentage. Lors du contrôle de l'embouchure, le Commissaire est tenu d'utiliser des gants chirurgicaux protecteurs.

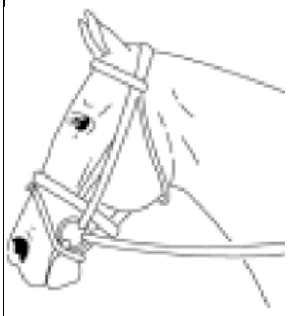
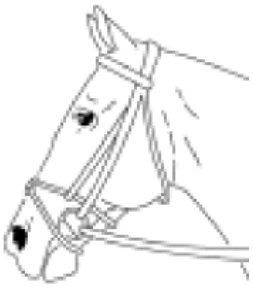
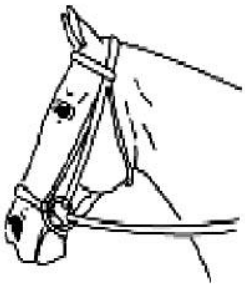
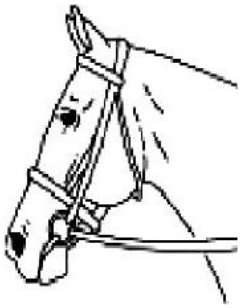
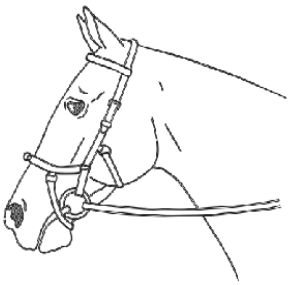
Le règlement sur le harnachement s'applique sur l'ensemble de l'enceinte du concours à partir de la veille du début du concours.

## C - Muserolles autorisées

Un bridon similaire produisant les mêmes effets sur le poney/cheval tout en respectant le règlement est autorisé.

La muserolle est ajustée sans serrer, c'est-à-dire permettant le passage de deux doigts entre la muserolle et le chanfrein du poney/cheval. Un outil de contrôle objectif, sur le modèle de l'outil de mesure de la Fédération Équestre Internationale (FEI) qui mesure un écart de 1.7cm, peut être utilisé. Un serrage excessif est considéré comme un mauvais traitement et peut être éliminatoire.

En filet :

| Muserolle Irlandaise | Muserolle croisée sur le chanfrein | Muserolle allemande Hanovre | Muserolle française | Micklem |
|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |

Muserolle croisée haute :



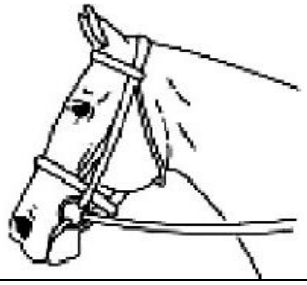
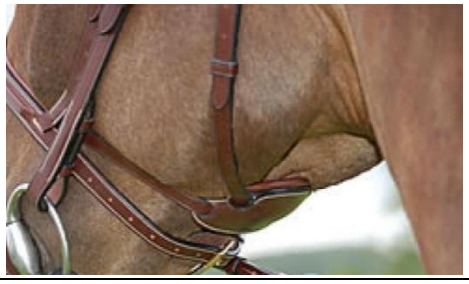
Muserolle croisée sous l'auge :



Muserolle anatomique :



En bride :

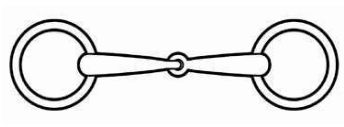
| Muserolle française | Muserolle croisée sous l'auge |
|---|---|
|  |  |

## D - Embouchures autorisées

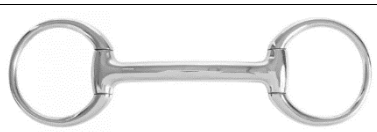
**PLANCHES DES SEULES EMBOUCHURES AUTORISEES**

- Le diamètre de l'anneau du filet doit être adapté pour ne pas blesser le poney/cheval.
- Mors en métal ou en plastique rigide ou flexible, pouvant être recouvert de matériaux caoutchouc, latex, cuir ou mousse
- Mors de plus de 1,0cm de diamètre pour les Poneys et plus de 1,2cm de diamètre pour les chevaux
- Les doubles brisures*, les passages de langue, les canons droits, les rouleaux tels que ci-dessous et les différents alliages sont autorisés sur toutes les embouchures figurant dans ce tableau.
- Tous les anneaux sont combinables avec tous les canons de la planche ci-dessous

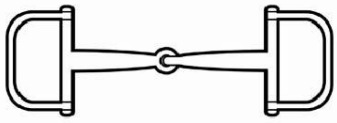




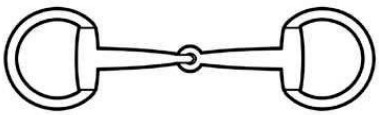
Filet simple



Filet avec canon droit sans brisure



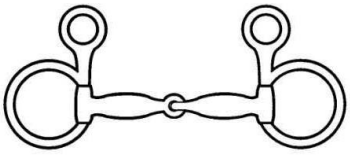
Filet verdun



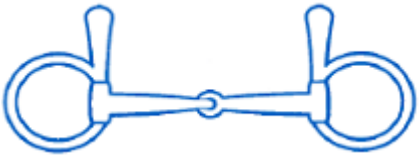
Filet à olives



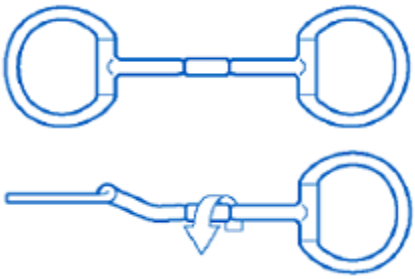
Filet à aiguilles



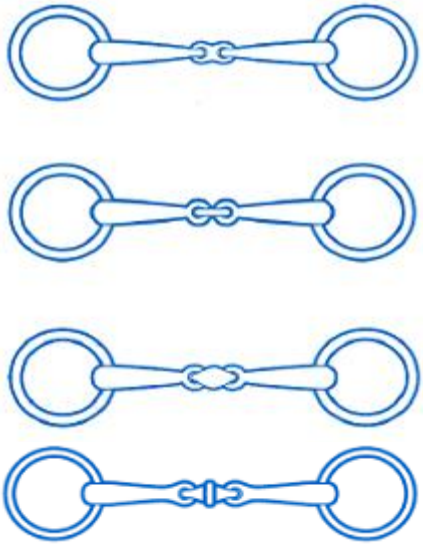
Filet baucher



Filet à branches supérieures



Filet à canon tournant



*différents types de double brisures autorisées

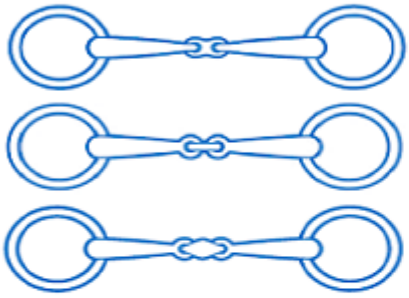
## PLANCHES DES SEULS MORS DE BRIDE AUTORISES

- Tous les mors de filet ci-dessous sont autorisés en version simple ou double brisure.
- Le canon du mors de bride ne peut être articulé. Il peut être flexible et le diamètre du mors doit faire plus de 1,0cm de diamètre.
- Le bras de levier du mors est limité à 10 cm, correspondant à la longueur en dessous de la partie qui traverse la bouche. Si le canon est coulissant, le bras de levier du mors sous le canon ne doit pas dépasser 10 cm, lorsque celui-ci est dans sa position la plus élevée.
- Sont autorisés les mors en métal ou en plastique rigide, pouvant être recouvert de caoutchouc, de latex, de cuir ou de mousse

**Filets**



1. Filet de mors de bride ordinaire



2. Filets de mors de bride à double brisure

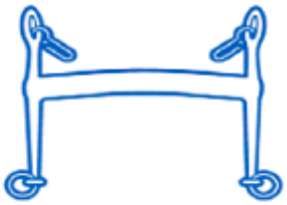


3. Filet de mors de bride à double brisure avec rondelle médiane

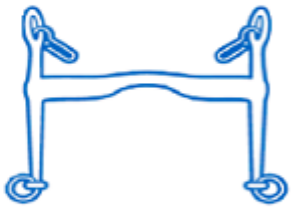


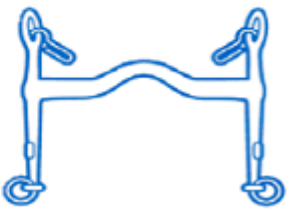
4. Filet de mors de bride à olives

**Mors**

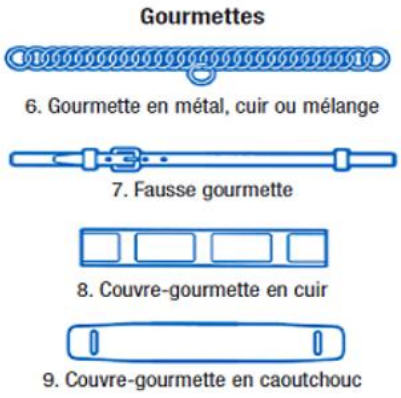


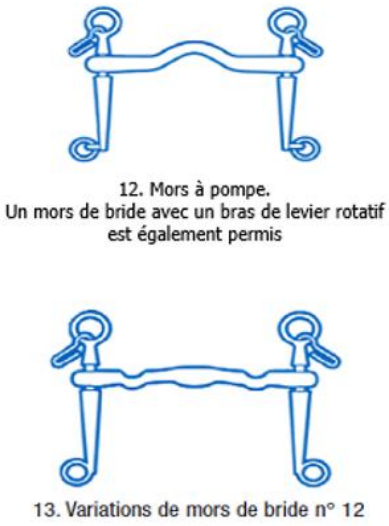
10. Mors Lhotte / droit sans passage de langue





11. Mors ordinaire à branches droites avec passage de langue




Gourmette du mors de bride :

La gourmette peut être en métal, en cuir ou constituée d'une combinaison de ces matériaux.

Les crochets de gourmette peuvent être fixes ou mobiles.

La fausse gourmette est facultative.

Un couvre-gourmette en cuir, en caoutchouc ou en peau de mouton est autorisé.

La gourmette et, le cas échéant, son couvre-gourmette doivent respecter les conditions suivantes :

- ne présenter aucune détérioration ou altération susceptible de compromettre leur intégrité ;
- reposer à plat dans la gouttière du menton du poney/cheval ;
- ne pas être vrillés ;
- présenter une surface lisse et des contours arrondis ;
- ne pas passer à travers les anneaux du mors de filet de la bride.

La gourmette doit être réglée de manière à ne se tendre et à ne venir au contact du menton du poney/cheval que lorsque les branches du mors de bride forment un angle d'environ 45° avec la ligne de la bouche.

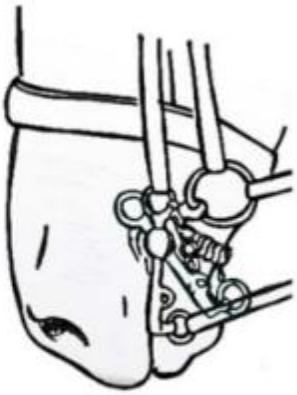
Schéma de référence :




L'angle de 45° est formé par la ligne de la bouche du poney/cheval et la branche du mors de bride.



Réglage correct : branches du mors formant un angle d'environ 45° avec la ligne de la bouche

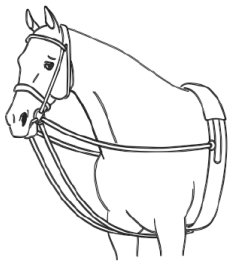


Réglage trop serré



Réglage trop lâche

### E - Numéro de têtière des poneys / chevaux



Dans les championnats de France, chaque poney / cheval garde pendant tout le concours le même numéro de têtière qui lui a été affecté par l'organisateur au moment de son arrivée. Ce numéro doit être porté obligatoirement par le poney / cheval, sur son côté gauche, lorsqu'il participe aux épreuves et à tout moment, que ce soit sur la piste d'échauffement à partir de son arrivée et jusqu'à la fin du concours, aux fins d'identification par tous les Officiels. Le fait de ne pas porter le numéro entraîne, d'abord un avertissement et, en cas de récidive, l'élimination par le Président du concours.

### F – Travail à la longe

Sont uniquement autorisés pour le travail à la longe :

- Le mors de filet avec caveçon ou muserolle,
- Les enrênements suivants :
  - Rênes fixes,
  - Rênes coulissantes en triangle bas, selon illustration ci-contre.

### 5.5 – Hipposandales

Les hipposandales sont interdites pour toutes les épreuves tant sur la piste d'échauffement que sur la piste de compétition.

### 5.6 – Substances interdites

Il est formellement interdit d'utiliser :

- Tout type de substance ou de produit à l'intérieur ou autour de la bouche et/ou de la langue du poney/cheval susceptible de :
- Imiter ou provoquer un effet de mousse,
- Enrober, recouvrir, ou partiellement recouvrir le mors. Cette interdiction n'inclut pas la distribution modérée de friandises naturelles.
- Tout type de substance ou procédé visant à masquer une blessure/ atteinte sur le corps du poney/cheval

Toute infraction à cette règle entraînera l'élimination du couple.

## VI - NORMES TECHNIQUES

### Art 6.1 - Textes des reprises

Les Protocoles des épreuves de Dressage sont disponibles sur le site www.ffe.com. Des précisions règlementaires concernant les normes techniques spécifiques par reprise sont résumées dans le tableau de l'annexe X

### Art 6.2 - Temps

Seules les reprises Libre, Pas de Deux et Carrousel sont chronométrées. Pour ces reprises, le temps accordé et la pénalité correspondante en cas de temps incorrect sont indiqués sur le protocole.

### Art 6.3 - Notation

Tous les mouvements et certaines transitions qui doivent être notés par les Juges, sont numérotés sur les protocoles et affectés d'un coefficient. Ils sont notés de 0 à 10 par chaque Juge. Les notes attribuées aux mouvements doivent être saisies à l'encre ou en saisie informatique. Lorsqu'un Juge modifie une note avant la fin de la reprise, il doit parapher la correction. Les notes ne peuvent être modifiées après signature du protocole par le Juge. Les notes entières doivent être retranscrites sous la forme N.O. Exemple : pour la note 6/10, il faut écrire 6,0.

Particularité division Avenir :

- certains mouvements sont optionnels,
- chaque mouvement doit être exécuté au moins 1 fois et au maximum 2 fois. La possibilité de refaire est une opportunité éducative pour le poney/cheval.

- Les deux exécutions sont notées, plus de deux exécutions d'une figure entraîne 1% de pénalité.

L'échelle des notes est la suivante :

| | | |
|---|---|---|
| **10** | Excellent | Toutes les reprises peuvent être notées au ½ point pour les notes techniques, et d'ensemble.<br><br>Les demi-points servent à nuancer, si besoin, l'appréciation du juge entre deux notes pleines. |
| **9** | Très bien | |
| **8** | Bien | |
| **7** | Assez bien | |
| **6** | Acceptable | |
| **5** | Passable | |
| **4** | Insuffisant | |
| **3** | Assez mal | |
| **2** | Mal | |
| **1** | Très mal | |
| **0** | Non exécuté | |

## A - Reprises libres

Les mouvements imposés doivent être exécutés au moins une fois dans le temps fixé. La reprise doit obligatoirement commencer et se terminer par un arrêt avec salut sur la ligne du milieu face au juge en C, permettant le chronométrage, qui débute au moment où le poney / cheval se porte en avant après le salut. Elle se termine lorsque le concurrent a terminé de saluer. La musique doit cesser au salut final.

- Club E, Club et Poney :

  - **Mouvements d'un niveau supérieur à ceux des reprises GP du même indice :**
    -ne sont pas pris en compte,

  - **Mouvements oubliés dont aucune exécution n'a été vue :**
    -La note 0 est attribuée à ce mouvement et les notes de chorégraphie et de qualité de l'exécution des mouvements sont de 5,5 maximum.

  - **Mouvements exécutés dans un degré de difficulté supérieur :**
    -Une note inférieure à 5 est attribuée à ce mouvement et les notes de chorégraphie et de qualité de l'exécution des mouvements sont de 5,5 maximum.
    Exemple : entrée au galop en A alors que l'entrée de la reprise GP correspondante est au trot.

- Amateur, Enseignant et Pro :

  - **Mouvements d'un niveau supérieur à ceux des reprises GP du même indice :**
    -entraînent une note de chorégraphie et de degré de difficulté de 5,5 maximum. Exemple : pirouette au galop présentée en Amateur 1 Libre.

    **Mouvements oubliés dont aucune exécution n'a été vue :**
    -La note 0 est attribuée à ce mouvement et les notes de chorégraphie et de degré de difficulté sont de 5,5 maximum.

    **Mouvements exécutés dans un degré de difficulté supérieur :**
    -Une note inférieure à 5 est attribuée à ce mouvement et les notes de chorégraphie et de degré de difficulté sont de 5,5 maximum.
    Exemples :

-Séquence de changements de pied aux 4 temps en Amateur 1 Libre (3 changements de pied consécutifs sont considérés comme une séquence) : les 2 notes de changement de pied isolé sont inférieures à 5 même si des changements de pied isolés ont été bien exécutés par ailleurs.

-Plus d'une demie pirouette au galop (180°) en Amateur Elite Libre : la note de la demie pirouette concernée est inférieure à 5 même si elle a bien été exécutée par ailleurs.

Le total pour l'exécution technique résulte de l'addition des notes finales de chaque mouvement affecté des coefficients.

Il est obligatoire pour les épreuves Pro et vivement conseillé pour les autres épreuves de prévoir une plage horaire avant la reprise libre, pour essayer les CD ou clé USB.
Pour toutes les épreuves en musique, le concurrent doit mettre à disposition de l'organisateur 2 CD non réinscriptibles ou clé USB format mp3, afin de suppléer à une défaillance de lecture.

**Notes artistiques :**
Les cinq notes artistiques sont affectées du coefficient 4 dans les divisions Amateur, Pro et dans les épreuves Poney Elite, As Poney, Club E Elite Libre et Club Elite Libre. Dans les épreuves Poney 1, Poney 2, Club 3, Club 2, Club E1 Libre et Club 1 Libre le coefficient 2 est appliqué.
Le total pour l'aspect artistique découle de l'addition des cinq notes finales affectées de leur coefficient.
Des points sous la décimale peuvent être donnés sur les notes artistiques (exemple : 7,2).

Documents dédiés consultables sur le site www.ffe.com

### B - Pas de Deux

Il est jugé selon le règlement des épreuves Libres. Les feuilles de notes des reprises Libres du niveau concerné sont utilisées pour la notation du Pas de Deux.

**Notation**
Un des juges note l'un des couples et un autre juge note l'autre couple. Ces deux Juges notent également l'aspect artistique.

**Classement par équipe**
Le classement par équipe s'effectue en additionnant les notes finales des deux couples.
Les mouvements techniquement d'un niveau supérieur sont autorisés mais ne sont pris en compte que dans les notes artistiques.

### C - Carrousel

La notation et le chronométrage du carrousel commencent dès que le premier poney / cheval entre en piste et se terminent au salut final. Seuls les couples cavalier - poney / cheval sont autorisés à entrer sur la piste : ni matériel, ni piéton, ni décor.
La sortie d'un couple du rectangle en franchissant la lice n'est pas éliminatoire mais pénalisée à l'appréciation du jury en fonction de l'influence de cette sortie sur la présentation.

Le chef de reprise doit lever la main pour signaler au jury le départ de la musique.

## VII - DEROULEMENT

**Art 7.1 - Travail des poneys / chevaux**
Le poney / cheval ne peut être monté que par un cavalier avec lequel il forme un couple engagé :

- Dans les concours Club et Poney,
- Dans tous les championnats nationaux Club E, Club, Poney, Amateur, Enseignant et Pro,
- Dans les Tournées des As.

Dans l'enceinte du concours, une personne autre que le concurrent engagé peut marcher, promener en main, travailler en longe un poney / cheval.
En aucune circonstance, les poneys / chevaux ne peuvent être travaillés dans les écuries.
Sur la piste d'échauffement, l'utilisation excessive des éperons ou du stick, le maintien d'une attitude et/ou d'une locomotion ne respectant pas l'entraînement du cheval dans le respect de l'échelle de progression sont considérés comme des mauvais traitements et à ce titre susceptible des sanctions prévues au règlement général ou d'élimination.
Le règlement sur le travail des poneys/chevaux s'applique à partir de la veille du début du concours et jusqu'à la fin de la dernière épreuve engagée sur ce même concours. Si deux concours ont lieu à la suite sur le même site, le règlement ne s'applique pas entre la fin de la dernière épreuve engagée du 1er concours et la veille du début du 2ème concours.

### Art 7.2 - Dédoublement des épreuves et limitation du nombre de partants

Au-delà de 40 engagés dans une épreuve, celle-ci est automatiquement dédoublée de façon aléatoire.
Les modalités de limitation autorisées sont les suivantes :

**A.** le nombre limite est fixé sur la DUC,

**B.** sur demande de l'organisateur avant la clôture, le dédoublement peut se faire sur un critère d'âge de cavalier.
Sur un championnat national, le dédoublement peut être effectué sur la base d'autres critères tels que la place du cavalier au classement permanent, le nombre de 1ers quarts dans l'indice, l'appartenance à un CRE, etc.

Dans le cas de dédoublement d'épreuve, le changement de groupe est interdit.

### Art 7.3 - Ordre de départ

L'ordre de départ, tel qu'il apparaît au programme ou tel qu'il résulte du tirage au sort, doit être rigoureusement appliqué, sous les réserves énumérées ci-dessous.
Toute modification de l'ordre de passage doit être limitée aux cas de force majeure.
Tout couple cavalier - poney / cheval ne se présentant pas dans l'ordre prévu garde la faculté de se présenter à la fin de la reprise, avec l'accord du Président de Jury, uniquement dans les épreuves sans tirage au sort. Si cette autorisation ne lui est pas accordée, il est considéré comme non partant.

Le Jury ne peut faire passer un concurrent, avant son heure de passage affichée, sauf si ce dernier y consent. Dans le cas où il n'y consentirait pas, l'épreuve devrait être suspendue le temps nécessaire.
Chaque concurrent d'une épreuve Pro ou Amateur doit pouvoir disposer au minimum de 50 minutes entre chacun des chevaux qu'il présente dans un même concours.
Un poney/cheval en épreuve Amateur doit pouvoir disposer au minimum de 50 minutes entre ses deux présentations.
L'ordre de passage d'un ou de plusieurs concurrents peut exceptionnellement être modifié avec l'accord du Président de jury, uniquement dans les épreuves sans tirage au sort.
Dans tous les cas de modification des ordres de passage, les modifications doivent apparaître clairement une heure au moins avant le début de la reprise sur le tableau d'affichage.
Dans les divisions Amateur et Pro, les concurrents sont tenus de déclarer leur forfait à l'organisateur au plus tard avant midi la veille du premier jour du concours. A défaut, un avertissement ou une mise à pied seront infligés au cavalier.

### Art 7.4 - Tirage au sort

Quand il est prévu un tirage au sort, celui-ci est effectué par groupe de 5 cavaliers dans l'ordre inverse du classement de l'épreuve de référence. Le dernier groupe à partir est toujours constitué des 5 meilleurs concurrents.

### Art 7.5 - Présentation des épreuves

Les reprises Club, Club E, Poney, Amateur, CCE, ainsi que toutes les préparatoires, peuvent être dictées sans additif ni répétition. Sauf indications contraires spécifiées dans le tableau de l'annexe X, les reprises sont présentées cavalier « assis ».

Les reprises ne peuvent pas être dictées dans :
- les épreuves Pro, sauf Pro préparatoires,
- les épreuves AS Jeunes et AS Poney,
- toutes les épreuves support de championnats.

Pour les concurrents non-voyants ou mal voyants, le dicteur peut se tenir sur la piste de compétition.

### A - Pause

Il est nécessaire de prévoir une pause d'environ 10 minutes après le passage de 6 à 8 concurrents. S'il y a plus de 30 concurrents dans une épreuve, il faut que l'une des pauses soit d'au moins 20 minutes.

### B – Interruption d'épreuve

En cas de conditions météo exceptionnelles ou pour toute autre situation extrême, le Président de jury peut sonner la cloche pour interrompre l'épreuve. Le concurrent concerné peut revenir pour terminer sa reprise quand les conditions le permettent à nouveau.

### C - Entrée en piste de compétition

Autour du rectangle, et en l'absence de speaker, le concurrent se présente au juge en C uniquement.
**Coup de cloche :** L'entrée en piste effectuée en un temps supérieur à 45 secondes après le son de la cloche entraîne une pénalité de 2 points. Il en va de même pour tout concurrent qui fait son entrée en piste en A avant que le signal du départ ne lui ait été donné. Le Juge en C est responsable de sonner et veille au respect du temps fixé. Pour les reprises Libre, le concurrent dispose de 45 secondes avant de faire signe pour lancer la musique. Il a ensuite 30 secondes pour entrer en A après le début de la musique. Tout dépassement entraîne une pénalité de 2 points.
Lorsqu'il n'est pas possible pour les concurrents et poneys / chevaux de faire un tour de piste extérieur avant de commencer leur reprise, les concurrents seront autorisés à entrer sur la piste et y rester pendant 45 secondes avant le son de cloche. Après le son de cloche, dans la mesure du possible, les concurrents doivent sortir de la piste avant de commencer leur reprise.

### D - Début et fin de reprise

Une reprise commence au moment de l'entrée en A et se termine après le salut à la fin de la reprise, dès que le poney / cheval se porte en avant. Le concurrent doit quitter la piste de la manière prescrite dans le texte de la reprise. Si des événements extérieurs perturbent la reprise ou la sortie de piste, il appartient au Président de jury de déterminer la conduite à tenir adaptée à la situation.

### E - Exécution de mouvements en un certain point

Les transitions où le poney / cheval arrive à la lettre par une diagonale ou un doubler doivent être effectuées quand le nez du poney / cheval atteint la piste, à hauteur de la lettre, en restant droit dans la transition.

### F - Salut

Lors du salut, les concurrents doivent tenir les rênes dans une seule main.
Nul n'est tenu de se découvrir.

### Art 7.6 - Entraînement sur la piste de compétition

Il est interdit, sous peine de disqualification du couple concurrent – poney / cheval ou poney d'utiliser la piste, à tout moment autre que celui où il effectue sa présentation, sauf lorsque sur décision du Président de jury, l'accès à la piste de compétition est autorisé. L'accès à la piste peut être ouvert aux concurrents par l'organisateur à partir de la veille du début du concours. Dans ce cas, les moments d'accès autorisés doivent être affichés et encadrés par le commissaire au paddock lorsque sa présence est prévue par les dispositions règlementaires art 3-5.

### Art 7.7 - Problème technique son

Dans le cas où il y a un problème avec la musique du concurrent lors de la reprise Libre, le concurrent doit interrompre sa reprise et, sauf réparation immédiate, quitter la piste de compétition en accord avec le Président du jury.

Le concurrent concerné reviendra durant une pause prévue pendant l'épreuve ou à la fin de l'épreuve pour terminer ou recommencer sa reprise. Le Président de jury, après entente avec le concurrent, et en évitant les perturbations avec les horaires de passage des autres concurrents déterminera à quel moment celui-ci devra revenir sur la piste de compétition. Le concurrent peut choisir s'il recommence sa reprise depuis le début ou s'il recommence sa reprise depuis le moment où il y a eu le problème avec la musique. Dans tous les cas, les notes déjà attribuées ne seront pas changées.

### Art 7.8 - Erreurs et fautes

#### A - Erreur de tracé

Quand un concurrent commet une erreur de tracé - tourne du mauvais côté, oublie un mouvement, etc. - le Président de jury l'en avertit en sonnant. Le Président indique, si besoin, le point où il doit reprendre la reprise et le mouvement suivant à exécuter, puis il le laisse continuer. Toutefois, bien que le concurrent commette une erreur de tracé, dans certains cas où le son de la cloche pourrait inutilement gêner le déroulement du travail – par exemple, si le concurrent galopant sur la ligne du milieu de A, exécute une pirouette en D au lieu d'en L – il appartient au Président de décider s'il sonnera ou non.

Cependant, si la cloche n'est pas sonnée lors d'une erreur de tracé et que la reprise impose de refaire le même mouvement symétriquement et que le concurrent refait la même erreur, il n'est pénalisé qu'une fois. Les notes des autres Juges sont adaptées en conséquence de la décision du Président.

Il appartient au Président de jury de décider si une erreur de tracé a été commise ou non et si le concurrent doit être pénalisé. Les notes des autres Juges sont adaptées en conséquence de la décision du Président.

#### B - Erreur d'exécution

Lorsqu'un concurrent commet une erreur d'exécution, il doit être pénalisé de 2 pts.
En principe, un concurrent ne peut pas être autorisé à reprendre un mouvement de la reprise, sauf si le Président a signalé par un coup de cloche qu'une erreur de tracé a été commise.
Cependant, si le concurrent a entamé l'exécution d'un mouvement et tente de répéter le même mouvement, les juges ne doivent prendre en considération que le mouvement présenté pour la première fois, pour la ou les notes concernées, et le pénaliser en même temps comme pour une erreur de tracé.
Les pénalités pour erreur, mentionnées sur tous les protocoles du concurrent concerné, sont adaptées à celles du Président de jury.

#### C - Erreur passée inaperçue

Lorsque le jury ne s'est pas rendu compte d'une erreur, le doute est en faveur du concurrent.

#### D - Boiterie

En cas de boiterie marquée le Président de jury avertit le concurrent qu'il est éliminé. Sa décision est sans appel. Le concurrent doit quitter la piste.

#### E - Blessure

Si le Président du jury soupçonne du sang frais n'importe où sur le poney/cheval pendant l'épreuve, il arrêtera le concurrent pour vérifier le sang sur le poney/cheval. S'il s'agit réellement de sang frais sur la

bouche ou les flancs, le concurrent est éliminé. Sur toute autre partie du corps du poney/cheval, le Président du jury décide de laisser poursuivre ou d'éliminer le concurrent.

Si lors de l'examen par le Président du Jury, il ne s'agit pas de sang frais, le concurrent peut reprendre et terminer sa reprise.

Si c'est le commissaire au paddock qui détecte le sang, sur la piste d'échauffement ou lors du contrôle à la sortie de piste, il doit en informer le Président du jury qui prendra ensuite la décision sur l'aptitude du poney/cheval à continuer le concours. Si le Président du jury décide que le poney/cheval n'est pas apte à continuer, il ne sera pas autorisé à participer à d'autres épreuves durant le concours mais les résultats obtenus par le poney/cheval sur les épreuves déjà courues sont maintenus.

Une trace de sang issue d'une piqure d'insecte n'est pas éliminatoire. Pour tous les autres cas de trace de sang, la décision d'éliminer ou non appartient au Président du jury.

### Art 7.9 - Chute et défenses

#### A - Chute

La chute du poney/cheval et/ou du concurrent survenant entre l'entrée en A et l'arrêt final est éliminatoire. Le cavalier doit quitter la piste de compétition à pied.

#### B - Sortie de piste pendant la reprise

Un poney / cheval franchissant complètement la lice des quatre membres lors d'une présentation, entre le moment de son entrée et le moment de sa sortie en A, doit être éliminé. Cette règle ne s'applique pas aux carrousels. Un poney / cheval qui sort en A, piste non fermée, est pénalisé d'une erreur de tracé et il en est tenu compte en note de soumission.

#### C – Défense

Toute défense qui empêche la poursuite de la reprise pendant plus de 20 secondes ou qui met en danger le concurrent, le poney/cheval, les juges ou le public entraîne l'élimination immédiate, et ce, même avant l'entrée en piste.

### Art 7.10 - Aide extérieure

Toute intervention extérieure donnée au concurrent, au poney ou au cheval, par quelque moyen que ce soit, notamment par la voix, par signes ou par tout autre procédé, est considérée comme une aide extérieure dès lors que le concurrent est entré en piste.
Cette aide extérieure entraîne une pénalité ou l'élimination du concurrent, selon les dispositions applicables à la division concernée.
Le concurrent est considéré comme entré en piste :

- pour les divisions Club, Poney et Amateur, lorsqu'il se trouve à l'intérieur du rectangle de dressage;
- pour la division Pro, lorsqu'il se trouve à l'intérieur de la carrière ou de l'aire d'évolution.

### Art 7.11 - Temps

Seules les reprises en musique sont chronométrées.

# VIII - PENALITES

| | CAUSES | PENALITES PAR JUGE |
|---|---|---|
| 1 | Erreur de tracé, indiquée ou non par le son de la cloche :<br>♦ la première fois<br>♦ la deuxième fois<br>♦ la troisième fois | - 1 % (cf. exemple ci-dessous)<br>- 1 % (cf. exemple ci-dessous)<br>Elimination |
| 2 | Sortir de la piste de compétition en franchissant la lice (sauf en carrousel) | Elimination |
| 3 | Sortir de piste de compétition par la porte en A, si restée ouverte | - 1% (erreur de tracé) |
| 4 | Triple exécution ou plus d'un mouvement dans les reprises Avenir | - 1% |
| 5 | Boiterie, saignement (selon art. 7.8D et E), chute du poney/cheval et/ou du cavalier en carrousel seul le cavalier en question est éliminé | Elimination |
| 6 | Brutalité, mauvais traitement y compris sur la piste d'échauffement et/ou de compétition | Elimination |
| 7 | Utilisation de substances non autorisées cf art 5.6 | Elimination |
| 8 | Temps dépassé ou insuffisant Libre - Pas de Deux - Carrousel | 2 points |
| 9 | Entrer plus de 45 secondes après la cloche ou avant la cloche<br>ou dépasser les 30 secondes de musique d'entrée dans une libre | 2 points |
| 10 | Entrer sur la piste de compétition, y compris autour du rectangle, avec un stick quand il est interdit | 2 points. Le cavalier doit lâcher son stick |
| 11 | Entrer avec des protections ou un écouteur quand ils sont interdits | 2 points. Le cavalier doit retirer ses protections / son écouteur à la demande du Président de jury sous peine d'élimination |
| 12 | Erreur d'exécution :<br>♦ Salut non conforme,<br>♦ Trotte enlevé au lieu d'assis (sauf si le trot enlevé est autorisé sur le protocole ; pour les cavaliers de 60 ans et plus dans les épreuves Amateur 1, 2, 3 et Club ; pour tous les cavaliers Amateur jusqu'en Amateur 2 A, les épreuves Club 3, Club 4, Poney 3, Poney 4) | 2 points |
| 13 | Aide extérieure :<br>♦ Pro<br>♦ Club, Club E, Poney, Amateur, Enseignant | Elimination<br>5 pts par intervention |
| 14 | Sortir de la piste de compétition après avoir déroulé avec un défaut de harnachement ou d'embouchure , ou avec un gogue sans fourche ou trop serré.) défaut de tenue ou éperons non conformes | - 5% |
| 15 | Ne passe pas à son ordre de passage | Elimination ou 5 pts à la discrétion du jury |

*Les pénalités 1, 3, 4 et 14 sont exprimées en **points à déduire du pourcentage final**, et non en pourcentage de la note obtenue. Les autres pénalités sont exprimées en points à déduire du total obtenu avant conversion en pourcentage*
*Exemple en cas d'erreur(s) de tracé pour une reprise à 68% :*
- *Si une erreur : 68% - 1% = total de 67%*
- *Si deux erreurs : 68% - 2% = total de 66%*

Avant le début de la reprise, le jury peut faire rectifier un équipement non conforme.

Un bonus de 2% est attribué pour la monte en filet simple sans enrênement sur les reprises Club 2 GP, Club 2 Préliminaire, Club 1 GP, Club 1 préliminaire, Club E2 GP, Club E1 GP, Poney 1 Préliminaire et Poney 1 GP si le total hors bonus atteint au minimum 67% sur la moyenne des juges.

## IX - CLASSEMENT / PRIX

### Art 9.1 - Classement

### A - Calcul du pourcentage total de chaque juge

Après chaque présentation et après que chaque Juge a donné ses notes d'ensemble, les feuilles des juges sont transmises à la comptabilité. Les notes sont multipliées par les coefficients correspondants, s'il y a lieu, puis totalisées. Les éventuels points de pénalité sont déduits du total en points de chaque juge, le total est converti en pourcentage, et les pourcentages de pénalité pour erreur ou omission sont ensuite déduits pour donner le pourcentage total du juge.

### B – Pourcentage final pour le classement

Il est obtenu en calculant la moyenne des pourcentages portés sur chaque feuille de Juge.

### C - Classement individuel

- Dans toutes les épreuves, est vainqueur le concurrent qui a obtenu le pourcentage final le plus élevé, la 2ème place est attribuée au concurrent ayant obtenu le pourcentage final immédiatement inférieur, et ainsi de suite.

En cas d'égalité de pourcentage final pour les trois premiers classés, les notes d'ensemble les plus élevées décideront du classement. En cas d'égalité de pourcentage final pour les places suivantes, les concurrents sont classés ex aequo.

En cas d'égalité de pourcentage final dans une reprise libre, la note artistique la plus élevée décidera du classement des trois premiers.

- Pour les épreuves combinées : moyenne des pourcentages finaux des deux ou trois reprises. Si abandon ou élimination ou non partant du cavalier dans la 1ère et/ou la 2ème étape, le cavalier peut partir en premier sur la ou les étape(s) suivante(s) mais il se verra attribué la moyenne de 0% sur l'étape concernée.

### D – Classement des épreuves par équipe

Dans toutes les épreuves par équipe le classement s'établit comme suit : sera première, l'équipe qui a obtenu le pourcentage final le plus élevé de ses trois meilleurs concurrents. Sera placée deuxième, l'équipe ayant obtenu le pourcentage final immédiatement inférieur et ainsi de suite. En cas d'égalité de pourcentage final, sera première l'équipe dont le concurrent le moins bien classé des trois aura obtenu le meilleur résultat.

## E - Classement de l'épreuve Club découverte

Tous les participants reçoivent flot pour valoriser leur participation et encourager leur progression. Le classement est effectué par tranches intermédiaires de 10 points, afin de reconnaître les performances de manière équitable et positive.
Par exemple : -1er pour les cavaliers ayant obtenu entre 90 et 100 points -2e pour ceux entre 80 et 90 points, et ainsi de suite…

### Art 9.2 - Publication des résultats

**A.** Après chaque présentation, le pourcentage total attribué par chaque Juge sera annoncé provisoirement ainsi que le pourcentage final.

*Par exemple :*
- *Pourcentage par Juge : E = 69,990 %, H = 70,333 %, C = 70,205 %, M = 71,120 %, B = 69,660 %.*
- *Pourcentage final : 70,262 %.*

Après l'annonce du classement final de l'épreuve avec les noms correspondants et le pourcentage final, le pourcentage total attribué par chaque juge, la feuille définitive de résultats sera affichée après signature du Président de jury de l'épreuve.

**B.** Tous les résultats doivent être annoncés en pourcentages, avec 3 décimales lors des championnats et des épreuves Pro Elite et Pro 1, avec au moins 2 décimales dans toutes les autres épreuves.
Les tableaux de résultats comportent le pourcentage final et le pourcentage total attribués par chaque juge, les résultats définitifs signés du Président de jury de l'épreuve avant affichage et communication à la presse.

**C.** Lors des Championnats et des épreuves Pro Elite, les notes attribuées par chaque juge pour chaque mouvement exécuté par les participants doivent être disponibles sous forme de tableaux, à raison d'un tableau par concurrent.

**D.** L'affichage visuel des notes/du score des juges sur un tableau d'affichage pendant la reprise est recommandé.

**E.** Si un concurrent abandonne au cours d'une reprise, le mot *Abandon* doit figurer après le nom du concurrent sur la feuille de résultats.

### Traitement des résultats

La saisie des résultats doit faire apparaître pour chaque épreuve :
- les tableaux de résultats définitifs complets pour tous les couples, signés du Président de l'épreuve,
- le nom du Président de jury et des juges ayant effectivement officié,
- les forfaits,
- le nombre de partants et de non-partants,
- les incidents,
- les dotations, qu'elles soient personnalisées ou réglementaires, ne sont distribuées que dans le cas d'une moyenne supérieure ou égale à 60%.

### Art 9.3 - Remise des prix

**A.** La participation à la cérémonie de remise des prix des couples cavaliers / chevaux classés est obligatoire, qu'elle soit avec ou sans poneys / chevaux. Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fait perdre le bénéfice du classement, flot, plaque, cadeaux, dotation, au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours, mais des bandages, enrênements ou protections sont autorisés pour les remises de prix à poney / cheval.

**B.** Le Président de jury doit participer à la cérémonie de remise des prix et doit approuver toute exception justifiée à la procédure ci-dessus.

**C.** À tout moment, lorsque les poneys / chevaux sont groupés lors de la remise des prix, du tour d'honneur, de l'inspection des poneys / chevaux, etc. les concurrents et accompagnateurs doivent se comporter d'une manière responsable.
Un comportement inattentif ou irresponsable peut être sanctionné par une mise à pied. Des comportements irresponsables ou inattentifs graves entraînant des accidents, seront rapportés à la Commission Juridique de la FFE pour d'éventuelles suites à donner.

**D.** Le lieu, l'heure et le nombre des participants à la remise des prix doivent figurer sur le tableau d'affichage.

**E.** Les éventuelles réclamations concernant les notes doivent être faites dans un délai de 30 minutes après la remise des protocoles.

# X – ANNEXE CONDITIONS PAR EPREUVE

| Epreuves | Taille Rectangle | Filet simple | Gogue ou enrênement triangle | Bride | Eperons | Stick | Trot enlevé | Autre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Poney A1 CCE<br>Equipe Poney A 1 CCE<br>Equipe Poney A Elite CCE | 40 x 20m | Obligatoire | | | | Autorisé | | Oreillette autorisée |
| Poney 3/2 CCE<br>Club 3/2 CCE | 60 X 20m<br>ou 40 x 20m | Autorisé | Gogue uniquement | | Autorisés | Autorisé | Autorisé | Oreillette autorisée |
| Poney 1 CCE<br>Club 1 CCE | 60 X 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | Autorisé | | |
| Club Elite CCE | 60 X 20m<br>ou 40 x 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | Autorisé | | Oreillette autorisée |
| Amateur 4 CCE | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | Autorisé | Autorisé | Oreillette autorisée |
| Amateur 3 CCE<br>Amateur 2 CCE<br>Amateur 1 CCE<br>Amateur Elite CCE<br>Pro 3 CCE<br>Pro 1 CCE<br>Pro Elite CCE | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | Autorisé | | Oreillette autorisée |
| As Poney 1 CCE | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés | Autorisé | | Oreillette autorisée |
| Poney A Carrousel | 40 x 20m | Obligatoire | | | | | | Monte sans mors autorisée |
| Poney 4 Carrousel | 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | | Autorisé | Autorisé | Monte sans mors autorisée |

| Epreuves | Taille Rectangle | Filet simple | Gogue ou enrênement triangle | Bride | Eperons | Stick | Trot enlevé | Autre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Club 4 Carrousel | 60 X 20m ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | | Autorisé | Autorisé | Monte sans mors autorisée |
| Club découverte | 60 X 20m ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | Autorisé | Autorisé | Reprise à présenter individuellement ou à 2 avec distances |
| Club 4 Poney 3 | 60 X 20m ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | | Autorisé | Reprise à présenter individuellement ou successivement avec distances (maximum 3) |
| Club 3 Préliminaire Club 3 GP Club E3 GP Poney 2 Préliminaire Poney 2 GP | 60 X 20m ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | | Autorisé | |
| Club 3 Libre Club E3 Libre Poney 2 Libre | 60 X 20m ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | | Autorisé | Monte sans mors autorisée. |
| Club 2 Préliminaire Club 2 GP Club E2 GP | 60 X 20m ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | | | |
| Poney 1 Préliminaire Poney 1 GP | 60 X 20m ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | | | |

| Epreuves | Taille Rectangle | Filet simple | Gogue ou enrênement triangle | Bride | Eperons | Stick | Trot enlevé | Autre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Club 2 Libre<br>Club E2 libre | 60 X 20m<br>ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | | | Monte sans mors autorisée. |
| Poney 1 Libre | 60 X 20m<br>ou 40 x 20m | Autorisé | Autorisés | | Autorisés | | | Monte sans mors autorisée. |
| Club 1 Préliminaire<br>Club 1 GP<br>Club E1 GP | 60 X 20m | Autorisé | Autorisés | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | | | |
| Poney Elite Préliminaire<br>Poney Elite GP | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés | | | |
| Club 1 Libre<br>Club E1 Libre | 60 X 20m | Autorisé | Autorisés | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | | | Monte sans mors autorisée. |
| Poney Elite Libre | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés | | | Monte sans mors autorisée. |
| Club Elite Préliminaire<br>Club Elite GP<br>Club E Elite GP | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | | | |
| As Poney 1 Préliminaire<br>As Poney 1 GP | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés | | | |
| Club Elite Libre<br>Club E Elite Libre | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | | | Monte sans mors autorisée. |

| Epreuves | Taille Rectangle | Filet simple | Gogue ou enrênement triangle | Bride | Eperons | Stick | Trot enlevé | Autre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| As Poney 1 Libre | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés | | | Monte sans mors autorisée. |
| As Poney Elite Préliminaire<br>As Poney Elite Equipe<br>As Poney Elite Libre<br>As Poney Elite GP | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés | | | |
| Amateur Carrousel | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | Autorisé | | |
| As Jeunes 3 Equipe<br>As Jeunes 3 Préliminaire<br>As Jeunes 3 Grand Prix | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés, 3,5cm maxi sans molette | | | |
| Amateur 3 Libre – Enseignant 3 Libre<br>Amateur 3 Préliminaire – Enseignant 3 Préliminaire<br>Amateur 3 B – Enseignant 3 B<br>Amateur 3 Grand Prix – Enseignant 3 GP<br>Amateur 3 A – Enseignant 3 A<br>Amateur 2 A – Enseignant 2A<br>Amateur 2 B – Enseignant 2 B | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | | Autorisé | |
| Amateur 2 Libre – Enseignant 2 Libre<br>Amateur 2 Préliminaire – As Jeunes 2 Préliminaire<br>Amateur 2 GP – As Jeunes 2 GP | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | | | |

| Epreuves | Taille Rectangle | Filet simple | Gogue ou enrênement triangle | Bride | Eperons | Stick | Trot enlevé | Autre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Amateur 1 B<br>Amateur 1 A<br>Amateur 1 Libre – Enseignant 1 Libre<br>Amateur 1 Préliminaire – Amateur 1 GP | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée | Autorisés | | | |
| As Jeunes 1 Equipe<br>As Jeunes 1 GP<br>As Jeunes Elite GP -<br>As Jeunes Elite Equipe | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée | Autorisés | | | |
| Avenir 3 | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés | Autorisé | Autorisé | Oreillette autorisée |
| Avenir 2 | 60 X 20m | Autorisé | | | Autorisés | Autorisé | | Oreillette autorisée |
| Avenir 1<br>Avenir Elite | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée, sauf pour les chevaux de moins de 6 ans : filet obligatoire | Autorisés | Autorisé | | Oreillette autorisées |
| Amateur Elite Libre<br>Pro 3 A<br>Pro 3 B<br>Pro 3 Grand Prix<br>Pro 2 Libre<br>Pro 2 Grand Prix<br>Amateur Elite GP – Pro 2 Préliminaire<br>Pro 2 A – Amateur Elite Préliminaire<br>Pro 3 Préliminaire – Amateur Elite A | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée | Autorisés | | | |

| Epreuves | Taille Rectangle | Filet simple | Gogue ou enrênement triangle | Bride | Eperons | Stick | Trot enlevé | Autre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pro 7 ans GP<br>Pro 7 ans Préliminaire | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée | Autorisés | | | |
| Pro 1 Préliminaire<br>Pro 1 A<br>Pro 1 Grand Prix | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée | Autorisés | | | |
| Pro Elite Grand Prix Jeunes<br>Pro Elite Libre<br>Pro Elite Grand Prix Spécial<br>Pro Elite Grand Prix | 60 X 20m | Autorisé | | Autorisée | Autorisés | | | |
| Epreuves sans mors | 60 X 20m | | | | Autorisés | | Autorisé en amateur 3 A et 2 A sans mors | |

L'ensemble des cases vides correspondent à une interdiction.

# ANNEXE EPERONS

Seuls éperons autorisés :









